

République Gabonaise
Union-Travail-Justice



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DU CLIMAT ET DU CONFLIT HOMME-FAUNE

STRATÉGIE ET PLAN D'ACTIONS NATIONAL DU CONFLIT HOMME-FAUNE AU GABON



Novembre 2024



giz



SPACE FOR
GIANTS
www.spaceforgiants.org



Table des matières

Liste des acronymes	5
CONTEXTE	6
CHAPITRE 1 - SITUATION DES CONFLITS HOMME-FAUNE AU GABON	8
1.1. Généralités sur les CHF	8
1.2. Situation du CHE	8
1.3. Situation du conflit avec les autres espèces	8
1.4. Politique de gestion des CHF	8
1.4.1. Bilan de la mise en œuvre de la stratégie de 2012	9
1.4.2. Législation en vigueur	10
1.5. Leçons apprises des consultations provinciales et du Dialogue national inclusif	10
CHAPITRE 2 - LA STRATÉGIE NATIONALE DE GESTION DU CONFLIT HOMME-FAUNE (SNGCHF)	12
2.1. Généralités sur la stratégie	12
2.1.1. Vision de la stratégie	12
2.1.2. L'Objectif de la Stratégie	12
2.1.3. Résultats attendus	12
2.2. Axes stratégiques	12
2.2.1. Axe 1 – Renforcement du cadre juridique et institutionnel	12
2.2.2. Axe 2 – Prévention et atténuation	13
2.2.3. Axe 3 – Information, Sensibilisation et Communication	14
2.2.4. Axe 4 – Recherche	15
2.2.5. Axe 5 – Mécanismes de financement du CHF	15
2.2.6. Axe 6 – Coopération régionale et internationale pour la gestion du CHF	16
2.2.7. Axe 7 – Formation et renforcement des capacités pour la gestion des conflits Homme-Faune	17
CHAPITRE 3 - MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE	19
3.1. Organe d'Exécution de la Stratégie	19
3.2. Comité de Pilotage	19
3.2.1. Rôles du Comité de Pilotage :	19
3.2.2. Composition du Comité de pilotage	19
3.3. Comité Technique	20
3.3.1. Missions du Comité Technique	20
3.3.2. Composition du Comité Technique	21
3.4. Sources de financement	21
3.5. Autres contributions	22
3.5.1 Contributions en matériel	22
3.5.2 Contributions techniques	22

CHAPITRE 4 - SUIVI-ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE GESTION DU CONFLIT HOMME-FAUNE	23
4.1. Suivi-évaluation de la stratégie	23
4.1.1 Les outils du suivi-évaluation	23
4.1.2 Méthodes de suivi-évaluation	23
4.2. Capitalisation du suivi-évaluation	23
CHAPITRE 5 - PLAN D' ACTIONS ET FEUILLE DE ROUTE	1
5.1. Plan d'action budgétisé	1
5.2. Feuille de route pour les mesures urgentes	1
5.3. Mise à jour du plan d'action et de la feuille de route	39
5.3.1. Mise à jour du plan d'actions	39
5.3.2. Mise à jour de la feuille de route	39
BIBLIOGRAPHIE	40

Liste des acronymes

AGEOS : Agence Gabonaise d'Etudes et d'Observations Spatiales
AEWA : Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique et d'Eurasie
ANPN: Agence Nationale des Parcs Nationaux
CDB : Convention sur la Diversité Biologique
CIRAD : Centre de Coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement
COMIFAC : Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CHF : Conflit Homme-Faune
CHE : Conflit Homme-Éléphant
CMS: Convention des Espèces Migratrices
CITES : Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore sauvages menacées d'Extinction
DGCHF: Direction Générale du Conflit Homme-Faune
DGFAP: Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées
DGA: Direction Générale de l'Agriculture
DGAT: Direction Générale de l'Administration du Territoire
DGAE: Direction Générale de la Coopération Internationale
DGAS: Direction Générale des Affaires Sociales
DGCOM: Direction Générale de la Communication
DG CNAMGS: Direction Générale de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et Garantie Sociale
DG EDD: Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable
DGEP: Direction Générale de l'Education Populaire
DGBFIP: Direction Générale du Budget et des Finances Publiques
DGESN: Direction Générale de l'Enseignement Scolaire et Normal
DGPPS: Direction Générale de la Promotion et la Prévention de la Santé
DGOPS: Direction Générale des Operations
DNI : Dialogue National Inclusif
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
GIZ: Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH (Coopération Allemande)
HAC: Haute Autorité de la Communication
MARP: Méthode Active à la Recherche Participative
PANI : Plan d'Action National pour l'Ivoire
PANE : Plan d'Action National Eléphant
PAT: Plan d'Accélération de la Transformation
PNDT : Plan National de Développement pour la Transition
RAPAC : Réseau d'Aires Protégées d'Afrique Centrale
IUCN : Union Internationale pour la Conservation
SNGCHF : Stratégie Nationale de Gestion des Conflits Homme-Faune
SFG: Space for Giants

CONTEXTE

Le Gabon est couvert à près de 88% de forêts et regorge une importante biodiversité caractérisée par environ 190 espèces de mammifères, près de 722 espèces d'oiseaux, plus de 88 espèces d'amphibiens et 120 espèces de reptiles et plusieurs espèces d'insectes encore mal connues. (FERMANT, 2013 ; AGEOS 2018).

Le pays est reconnu comme étant un sanctuaire pour plusieurs mammifères en l'occurrence les gorilles (*Gorilla gorilla*), les chimpanzés (*Pan troglodytes*), les baleines (*Megaptera novaeangliae*) et les éléphants de forêts (*Loxodonta cyclotis*). Il abrite près de 75% de la population mondiale d'éléphants de forêts (Laguardia et al. 2021 ; IUCN 2022).

La cohabitation entre l'homme et la faune sauvage a toujours été conflictuelle pour des raisons d'occupation de l'espace et d'accès aux ressources naturelles (FAO, 2020).

Cependant, on observe depuis quelques années une recrudescence des tensions dans le partage de l'espace entre la faune et les êtres humains. Les Conflits Homme-Faune (CHF) sont devenus un problème répandu sur toute l'étendue du pays. (Saeko 2021; Bruer et Ngama 2021). Il ne se passe plus un jour sans que la problématique du conflit Homme-Faune ne soit signalée. Le défi actuel consiste à garantir la sécurité alimentaire et l'intégrité physique des communautés sans compromettre les efforts de conservation de la faune sauvage.

Malgré sa prise en compte dans les efforts de conservation, la faune sauvage reste sévèrement touchée par les menaces directes et indirectes. Les principales menaces connues sont: le braconnage; les changements climatiques; l'exploitation illégale des forêts, des mines, du pétrole et des sols dans le domaine agro industriel.

Dans le cadre de la gestion du conflit Homme-Faune, l'Etat Gabonais a expérimenté plusieurs méthodes d'atténuation. A ce titre, avec la collaboration de la FAO, du CIRAD, de la COMIFAC et du RAPAC, une boîte à outils a été élaborée. Elle est composée de cinq cahiers qui proposent des solutions aux différents types de conflits pouvant exister entre l'Homme et les animaux sauvages, essentiellement les conflits autour des cultures, des villages, des points d'eau ou encore du bétail. Quelques outils tels que le piment (Ngama et al, 2018), la clôture en sangle et l'apiculture (Ngama et al, 2016) ont été testés. La majorité de ces méthodes n'ont pas été suffisamment testées et évaluées.

Le 04 octobre 2012, le Gouvernement, sur proposition du Ministre chargé de la gestion de la faune, a adopté une stratégie nationale et un plan d'actions de gestion du conflit Homme-Faune. Faute de planification budgétaire, le plan d'actions découlant de cette stratégie n'a pas été exécuté.

Pour soulager les populations victimes du CHF, le Président de la République, Chef de l'Etat, SE Ali BONGO ONDIMBA avait octroyé, en 2016 et 2017, une compensation financière exceptionnelle de près d'un milliard de francs CFA. Ce qui a permis de dédommager 795 victimes enregistrées du CHF dans différents départements du Gabon.

En 2015, dans le pilier 1 « Gabon Vert », du Plan Stratégique Gabon Emergent, le Gouvernement a pris l'engagement d'atteindre, à l'orée 2025, une gestion durable de sa forêt, d'une part, et de valoriser son potentiel agricole pour garantir sa sécurité alimentaire, d'autre part. En outre, dans la mise en œuvre du Plan d'Accélération de la Transformation (PAT 2021-2023), le Gouvernement avait prévu un budget 5,4 milliards pour la gestion de la faune sauvage et des Conflits Homme-Eléphant (CHE), afin d'améliorer le climat socio-économique entaché par ce conflit.

En 2024, dans le contexte de la restauration des institutions et de la dignité des populations gabonaises, le Gouvernement de la Transition à travers le Plan National de Développement pour la Transition (PNDT), envisage de renforcer les mécanismes d'appuis à la Cohabitation entre les populations et la faune sauvage¹.

L'atteinte de ces objectifs passe par la mise en œuvre de la présente stratégie visant le renforcement du corpus juridique et institutionnel ; le renforcement des méthodes de prévention, d'atténuations et des connaissances scientifiques.

Cette stratégie vise d'une part à contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) 1, 2, 12, 13,15 et d'autre part à améliorer le cadre de mobilisation, d'orientation des acteurs et des moyens pour la gestion de ces conflits.

¹ PNDT, Pilier 4 *renforcement de la durabilité environnementale et de la résilience aux changements climatiques*, p 85

CHAPITRE 1 - SITUATION DES CONFLITS HOMME-FAUNE AU GABON

1.1. Généralités sur les CHF

Au Gabon, depuis de nombreuses années, le conflit Homme-Faune prend des proportions inquiétantes, principalement caractérisées par la dévastation des cultures causée par les éléphants (*Loxodonta cyclotis*) et dans une certaine mesure par d'autres espèces. En outre, on relève périodiquement des agressions corporelles par les buffles (*Syncerus caffer nanus*), les panthères (*Panthera pardus*), les gorilles (*Gorilla gorilla*) et de plus en plus, par des éléphants, dont certaines se soldent par des pertes en vies humaines.

1.2. Situation du CHE

Sur la période de 2016 à 2021, 11959 plaintes pour destruction de cultures ont été enregistrées sur l'ensemble du territoire national, soit une moyenne de 1993 plaintes par année. De l'analyse de ces plaintes, il ressort que les provinces les plus touchées sont : la Ngounié (2791), le Haut-Ogooué (2464), l'Ogooué-Ivindo (1965) et l'Ogooué-Lolo (1444). Ces statistiques sont portées à 28496 plaintes sur la période 2016-2023, 38 décès et 43 blessés graves entre 2020 et 2023 (DGFAP, 2024).

Une autre manifestation de ce conflit observée sur la même période se traduit par des accidents routiers, par des accidents de chasse, de pièges métalliques et la sagaie.

Les conséquences du CHF affectent gravement la sécurité alimentaire, le bien-être des populations ainsi que les efforts de conservation de ces espèces notamment celles emblématiques. Les multiples plaintes et interpellations provenant de toutes les couches sociales du pays traduisent l'ampleur du phénomène et entraînent la dégradation du climat politique et social (DGCHF, 2024).

1.3. Situation du conflit avec les autres espèces

Le conflit Homme-Eléphant attire sans conteste l'attention par son ampleur et ses impacts. Cependant, les observations de terrain soulignent que plusieurs groupes zoologiques sont également incriminés pour les dégâts sur les cultures et d'autres biens. Sans être exhaustif, les espèces reconnues comme impliquées dans le conflit homme faune au Gabon sont : les aulacodes (*Thryonomys swinderianus*), les athérures (*Atherurus africanus*), les rats de Gambie (*Cricetomys gambianus*), les cercopithèques (*Cercopithecus sp*), les mandrills (*Mandrillus sphinx*), les chimpanzés (*Pan Troglodytes*), les sitatungas (*Tragelaphus spekii*), les potamochères (*Potamochoerus porcus*), le perroquet gris (*Psittacus erithacus*), le lamantin (*Trichechus senegalensis*), la panthère (*Panthera pardus*), le python (*Python sebae*), l'épervier (*Accipiter nisus*), l'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*) et dans une moindre mesure le écureuils (*Protoxerus stangeri*) et les francolins (*Peliperdix latham*).

Un autre aspect du Conflit Homme-Faune s'observe par les agressions physiques qui conduisent à des blessures graves et de façon extrême aux pertes en vies humaines. Sur ces deux dernières années, les agressions par les éléphants sont les plus courantes suivies de celles de buffles et des panthères dans une moindre mesure.

1.4. Politique de gestion des CHF

Le Gabon, dans sa politique de conservation, s'est doté d'outils juridiques sur les plans national et international dont l'objectif est de gérer de façon pérenne ses ressources fauniques.

Sur le plan national plusieurs textes ont été adoptés ou renforcés tels que :

- Le décret n°0040/PR/MEFPECCHF portant classement des espèces animales sauvages du 2 novembre 2023 ;
- L'arrêté n°011/MEF/SG/DGFAP fixant les latitudes d'abattage des espèces animales sauvages au titre de la petite chasse en République Gabonaise ;
- Le décret n°115/PR/MAEFDR du 03 Février 1981 portant protection de la faune ;
- Le décret n°1016/PR/MAEPDR du 24 août 2011 fixant le barème d'indemnisation à verser en cas de destruction volontaire de cultures, de bétail, de bâtiments d'élevage, d'étangs piscicoles ou de ressources halieutiques ;
- Le décret n°00183/PR/MEFMEPCPAT du 12 juillet 2021 fixant les conditions d'autorisation des battues administratives ;
- La loi n°006/2020 du 29/06/2020 portant modification de la loi n°042/2018 du 05 juillet 2019 portant Code Pénal de la République Gabonaise améliore les mesures répressives en matière d'exploitation des produits d'éléphant comme l'ivoire.

Sur le plan international, le Gabon est en phase avec plusieurs conventions et organismes en matière de protection des espèces menacées à savoir :

- l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN) qui situe le degré de menace sur chaque espèce et adopte un statut de protection ;
- la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore sauvages menacées d'Extinction (CITES) qui régleme le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction et procède au classement des espèces à travers les annexes;
- la Convention sur les Espèces Migratrices (CMS)

De nos jours, l'éléphant (*Loxodonta cyclotis*) bénéficie d'un statut prioritaire de conservation compte tenu de l'importante pression liée au commerce de l'ivoire et de la diminution constante de près de 10% par an à l'échelle globale.

1.4.1. Bilan de la mise en œuvre de la stratégie CHF de 2012

La problématique du Conflit Homme-Faune, s'amplifiant avec le temps, le Gouvernement, sur proposition du Ministre chargé de la gestion de la faune, a adopté le 04 octobre 2012, une stratégie nationale et un plan d'actions de gestion des conflits Homme-Faune. C'est un mémorandum qui comprend huit axes stratégiques renfermant des actions majeures à exécuter sur le terrain en vue d'atténuer ce conflit.

Le plan d'actions découlant de cette stratégie nationale, par faute de moyens, n'a pas été exécuté. En effet, on note quelques actions réalisées telles que :

- l'utilisation des cartouches de balles à piments;
- la boîte à outils de la FAO;

D'autres actions sont à relever, notamment la construction des clôtures électriques qui a démarré en 2016, dont 882 clôtures électriques mobiles et une vingtaine de clôtures à haute spécification (ANPN et Space for Giants, 30 Septembre 2024). A côté de cela, on note des actions ponctuelles telles que l'indemnisation des victimes des CHE en 2016 et 2017. Mais, cette action n'a pas prospéré car aucune inscription budgétaire y relative n'avait été faite dans les différentes lois de finances.

La réalisation de nombreuses actions planifiées pour la réduction et l'atténuation des CHF dépendait de la mise à disposition des moyens financiers et matériels. Or, la mise en application de cette stratégie n'a pas été effective du fait de l'absence d'un mécanisme de financement durable.

Depuis quelques années, le Gabon a entrepris des actions ayant pour objectif d'atténuer le Conflit Homme-Faune en général, et particulièrement le Conflit Homme-Éléphant. Toutefois, certaines actions n'ont pas été exécutées, telles que :

- Sur le Plan législatif et réglementaire et le renforcement du cadre légal existant en vue de l'adapter à la réalité de terrain ;
- Sur le plan institutionnel, notamment à travers le renforcement des capacités du Ministère en charge du Conflit Homme-Faune; la mise en place d'une politique de collaboration avec les autres départements ministériels et les institutions parties prenantes dans la résolution de ce conflit ;
- Sur le plan économique, notamment la création d'un mécanisme de financement pour la gestion des CHF; la mise en place des mécanismes de recherche et de sécurisation des financements nationaux et internationaux; l'appui des communautés locales pour l'amélioration du rendement agricole et la diversification de leurs activités économiques ;
- Sur le plan social, à travers l'implication véritable des communautés locales dans le processus de résolution du CHF ;
- Sur le plan scientifique avec la mise en place d'une politique de renforcement de la recherche en vue d'une meilleure connaissance pour la gestion de ce conflit.

1.4.2. Législation en vigueur

Suite à la récurrence des dégâts causés par certaines espèces animales sur les cultures vivrières et les animaux domestiques, un décret a été pris, il s'agit du décret n°00183/PR/MEF MAC PAT fixant les conditions d'autorisation des battues administratives du 12 juillet 2021 qui révisé le décret n°0187/PRIME FCR du 4 mars 1987 relatif aux battues administratives, en prévoyant des dispositions d'exécution des battues par la création d'une unité spéciale.

1.4.3. Cadre institutionnel

La DGFAP et l'ANPN avaient jusqu'à ce jour porté la question du CHF, cependant, la problématique s'est étendue et amplifiée. Afin d'y répondre efficacement, le Gouvernement de la Transition a créé la Direction Générale du CHF au sein du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Conflit Homme-Faune.

1.5. Leçons apprises des consultations provinciales et du Dialogue National Inclusif

La recrudescence des plaintes et des contestations sociales a amené le Gouvernement à organiser les consultations provinciales en 2021 et le Dialogue national inclusif de 2024. Les populations se sont exprimées et plusieurs leçons apprises orientent fortement l'élaboration de cette stratégie. Il ressort assez clairement que le conflit Homme-Faune a pris des proportions nationales avec un fort impact sur la quiétude sociale et fragilise le tissu économique.

Au rang des causes évoquées à l'origine de l'intensification du conflit Homme-Faune, particulièrement le conflit Homme-Éléphant, les populations soulignent :

- l'augmentation des superficies concédées à l'exploitation forestière ;
- la protection des éléphants par les organes étatiques au détriment des populations ;
- l'augmentation des superficies agro-industrielles.

Ces secteurs d'activités auraient une incidence sur l'habitat naturel de la faune et, particulièrement, des éléphants qui a tendance à se réduire. Cet état de fait suscite la perturbation des troupeaux dont certains ont une forte propension à se rapprocher des habitations humaines.

Les principales recommandations ont porté, entre autres, sur les méthodes de gestion de ce conflit qui doit pour les populations intégrer :

- l'indemnisation ;
- l'application des textes sur les battues administratives ;
- l'intensification des clôtures électriques ;
- la prise en charge des victimes d'agressions corporelles.

Dans le cadre de la transition, les populations gabonaises ont été consultées en avril 2024 au cours du Dialogue National Inclusif (DNI) sur, entre autres, le conflit Homme-Faune dont les principales recommandations sont:

- Financer et installer des systèmes dissuasifs pour les éléphants afin de protéger les récoltes villageoises et les zones d'habitation ;
- Indemniser équitablement les victimes des destructions des éléphants dans les villages, les cantons et les districts;
- Former et éduquer les populations sur la biodiversité ;
- Améliorer et accentuer la sensibilisation auprès des populations sur le conflit Homme-Faune;
- Créer un Fonds de soutien aux victimes du conflit Homme-Faune (Fonds à prélever auprès des sociétés qui ont un impact sur les forêts : sociétés forestières, minières, pétrolières et agro-industrielles).

Ces recommandations ont contribué à alimenter les axes prioritaires de cette stratégie.

CHAPITRE 2 - LA STRATÉGIE NATIONALE DE GESTION DU CONFLIT HOMME-FAUNE (SNGCHF)

2.1. Généralités sur la stratégie

2.1.1. Vision de la stratégie

Dans le cadre du Plan National de Développement pour la Transition (PNDT, 2024-2030), le Gabon projette d'atteindre à l'horizon 2030, un développement durable passant par la valorisation de ses richesses du sol et en particulier de son patrimoine forestier et son exceptionnelle biodiversité. Parmi les objectifs du PNDT, le pilier 4 vise le "renforcement de la durabilité environnementale et de la résilience aux changements climatiques." La présente stratégie s'inscrit dans cette optique afin d'aboutir « à une coexistence pacifique entre les hommes et la faune au bénéfice de la conservation, à l'horizon 2030 ».

2.1.2 L'objectif de la Stratégie

La présente stratégie a pour objectif général, de promouvoir et d'assurer la coexistence pacifique entre l'Homme et la faune à travers la conciliation de la conservation des animaux sauvages, la sécurité alimentaire et le bien être des populations.

2.1.3. Résultats attendus

La mise en œuvre de cette stratégie aboutira aux résultats suivants :

- Un cadre juridique et institutionnel renforcé ;
- Des méthodes de prévention et d'atténuation des CHF identifiées et mises en œuvre ;
- Un cadre d'information, de sensibilisation et de communication assuré ;
- Des connaissances scientifiques disponibles et mises à contribution pour la gestion des CHF ;
- Un cadre de coopération et de collaboration opérationnel ;
- Des moyens financiers pour la gestion des CHF mobilisés de façon durable ;
- Un cadre de formation et de renforcement des capacités sur le CHF amélioré.

2.2. Axes stratégiques

La présente stratégie repose sur sept (7) axes définis ci-après :

2.2.1. Axe 1 – Renforcement du cadre juridique et institutionnel

Résultat attendu : Un cadre juridique et institutionnel renforcé

Objectif 1 : Réviser et/ou élaborer les textes

Actions :

- 1.1.1. Encadrer juridiquement la création d'un Comité Technique multisectoriel de gestion des CHF ;
- 1.1.2. Elaborer un texte autorisant le port, la détention d'armes et de munitions dans le cadre de l'exécution des battues administratives ;
- 1.1.3. Elaborer les textes sur la prise en charge et l'indemnisation des victimes du CHF ;
- 1.1.4. Définir les mécanismes de financement du fonds d'indemnisation ;
- 1.1.5. Définir le cadre légal des techniques d'atténuation des CHF ;
- 1.1.6. Créer un protocole de collecte des données pour les coopératives et les associations ;
- 1.1.7. Mettre en place des procédures simplifiées pour la création des associations et les coopératives.

Objectif 2 : Renforcer l'implication des différentes institutions dans la gestion des CHF

Actions :

- 1.2.1. Mettre en place un protocole national de collecte et d'exploitation des données CHF ;
- 1.2.2. Structurer les communautés locales et les autres parties prenantes dans la gestion des CHF ;
- 1.2.3. Mettre en place les procédures simplifiées de déclaration des dévastations et de prise en charge rapide d'incidents CHF.

2.2.2. Axe 2 – Prévention et atténuation

Résultats attendus : Les méthodes de prévention et d'atténuation du CHF sont identifiées et mises en œuvre

Objectif 1 : Recueillir auprès des communautés locales les méthodes d'atténuation des CHF

Actions :

- 2.5.1. Identifier les méthodes traditionnelles utilisées par les communautés locales pour lutter contre le CHF ;
- 2.5.2. Identifier les méthodes utilisées à l'international pour lutter contre le CHF ;
- 2.5.3. Vulgariser toutes ces méthodes d'atténuation auprès des communautés locales ;
- 2.5.4. Élaborer un guide des bonnes pratiques regroupant les techniques d'atténuation.

Objectif 2 : Structurer les communautés locales et impliquer les autres parties prenantes dans la gestion des CHF

Actions :

- 2.1.1 Informer et appuyer les populations sur les processus de créations des associations/coopératives du CHF ;
- 2.1.2. Créer une branche dans le comité national du CHF qui assure le suivi de la collecte des données pour les coopératives et associations ;
- 2.2.3. Faciliter les procédures de création des associations/coopératives.

Objectif 3 : Former les associations et les coopératives ou autres entités morales aux méthodes d'atténuation des CHF

Actions :

- 2.3.1. Elaborer et mettre en œuvre les programmes de formation sur les méthodes d'atténuation ;
- 2.3.2 Former les populations aux règles de sécurité liées aux comportements agressifs des animaux ;
- 2.3.3 Mettre en place les méthodes d'atténuation envers les communautés locales.

Objectif 4 : Aménager le territoire

Actions :

- 2.4.1. Identifier et cartographier les corridors des espèces de faune sauvage ;
- 2.4.2. Mettre à contribution des données CHF au plan d'affectation de terre ;
- 2.4.3. Mettre à jour la cartographie des aires protégées ;
- 2.4.4. Cartographier les habitats des espèces de faune.

Objectif 5 : Promouvoir les pratiques agricoles durables auprès des communautés locales

Actions :

- 2.5.1 Elaborer un guide sur les méthodes agricoles résilientes au Conflit Homme-Faune ;
- 2.5.2 Accompagner les communautés locales aux méthodes de sédentarisation dans les clôtures électriques;
- 2.5.3 Améliorer les semences et les rendre accessibles.

Objectif 6 : Sécuriser les personnes et les biens

Actions :

- 2.6.1 Mettre en place un système d'assurance des personnes et des biens ;
- 2.6.2 Mettre en place une unité spéciale mixte multidisciplinaire d'intervention ;
- 2.6.3 Sensibiliser sur les risques d'attaques liées au Conflit Homme-Faune et des conditions de légitime défense.

Objectif 7 : Promouvoir une économie de la conservation

Actions :

- 2.7.1 Accompagner les populations dans les projets d'écotourisme communautaire ;
- 2.7.2 Développer des activités génératrices de revenu en phase avec la conservation ;
- 2.7.3 Créer des zones agricoles communautaires pour lutter contre le CHF.

Objectif 8 : Se doter d'outils d'indemnisation et de prise en charge des victimes des CHF

Actions :

- 2.8.1 Elaborer et vulgariser les procédures d'indemnisation et de prise en charge des populations ;
- 2.8.2 Identifier toutes les parties prenantes impliquées dans le processus de prise en charge ;
- 2.8.3 Renforcer les capacités des parties prenantes sur la mise en œuvre de la procédure de prise en charge.

2.2.3. Axe 3 – Information, Sensibilisation et Communication

Résultat attendu : Une perception des populations locales sur la conservation améliorée

Objectif 1 : Elaborer une stratégie de communication sur le CHF

Actions :

- 3.1.1 Identifier les acteurs cibles ;
- 3.1.2 Concevoir de manière consensuelle les thématiques de communication ;
- 3.1.3 Définir les outils et canaux de communication ;
- 3.1.4 Mettre en œuvre le plan de communication CHF adapté aux communautés locales.

Objectif 2 : Sensibiliser le grand public et vulgariser la stratégie CHF

Actions :

- 3.2.1 Présenter la stratégie et le plan d'action à toutes les parties prenantes ;
- 3.2.2 Impliquer l'administration déconcentrée et les collectivités locales ;
- 3.2.3 Sensibiliser et informer la jeunesse ;
- 3.2.4 Sensibiliser et informer les communautés locales dans la mise en œuvre de la stratégie CHF ;
- 3.2.5 Créer un bulletin de communication périodique sur les CHF.

2.2.4. Axe 4 – Recherche

Résultats attendus :

- Les connaissances scientifiques sur le Conflit Homme-Faune sont améliorées ;**
- Les nouveaux champs de recherche sont identifiés ;**
- Les données fiables pour la prise de décision sont disponibles ;**
- Les savoirs endogènes dans la gestion du CHF sont intégrés.**

Objectif 1 : Caractériser et suivre les espèces impliquées dans le CHF

Actions :

- 4.1.1 Développer et mettre en œuvre des programmes nationaux de suivi écologique des espèces fauniques protégées impliquées dans le CHF ;
- 4.1.2 Cartographier les aires de répartition et les corridors de déplacement des espèces cibles ;
- 4.1.3 Créer une base de données nationale des résultats des études relatives aux espèces concernées.

Objectif 2 : Analyser les causes, les perceptions et les impacts du CHF

Actions :

- 4.2.1 Mener des recherches multidisciplinaires sur le CHF pour favoriser la coexistence ;
- 4.2.2 Évaluer l'impact socio-économique du CHF sur les populations locales pour mettre en évidence les facteurs de vulnérabilité ;
- 4.2.3 Identifier et cartographier les zones à risque de conflit ;
- 4.2.4 Créer des zones-ateliers régionales pour valoriser un ancrage local dans les différents axes de recherche.

Objectif 3 : Soutenir la recherche sur le CHF

Actions :

- 4.3.1 Créer un observatoire national de recherche sur le CHF pour favoriser la collaboration, l'échange d'informations et le partage des connaissances ;
- 4.3.2 Mettre en place une plateforme numérique et physique regroupant les données, les travaux de recherche et les rapports d'expertise sur le CHF ;
- 4.4.3 Soutenir financièrement et renforcer les capacités des structures de recherche gabonaises ;
- 4.4.4 Développer des partenariats de recherche avec des institutions internationales ;
- 4.4.5 Promouvoir l'utilisation de nouvelles technologies dans le CHF ;
- 4.4.6 Valoriser les résultats de la recherche scientifique nationale sur le CHF à travers des publications scientifiques, des conférences et des plateformes.

2.2.5. Axe 5 – Mécanismes de financement du CHF

Résultats attendus :

- Les mécanismes de financement durables pour la gestion du CHF sont mis en place ;**
- Le fonds de gestion du CHF est renforcé ;**
- Les sources de financement du fonds de gestion du CHF sont diversifiées ;**
- Les modalités d'allocation des ressources sont optimisées.**

Objectif 1 : Renforcer le fonds national de gestion du CHF

Actions :

- 5.1.1 Renforcer le fonds de gestion du CHF par le budget national ;
- 5.1.2 Mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation de la gestion du fonds ;
- 5.1.3 Définir une stratégie d'investissement pour assurer la pérennité du fonds.

Objectif 2 : Diversifier les sources de financement

Actions :

- 5.2.1 Identifier d'autres sources de financement pour le fonds de gestion du CHF ;
- 5.2.2 Prise en compte des services écosystémiques tel que le Crédit carbone ;
- 5.2.3 Renforcer les capacités des acteurs de mise en œuvre de la stratégie CHF dans la rédaction de propositions de financement auprès des bailleurs de fonds.

Objectif 3 : Optimiser les modalités d'allocation des ressources

Actions :

- 5.3.1 Identifier les critères d'affectation des fonds tels que le niveau d'urgence ;
- 5.3.2 Développer une procédure transparente et efficace pour la mise à disposition des fonds.

2.2.6. Axe 6 : Coopération régionale et internationale pour la gestion du CHF

Résultats attendus : La coopération régionale et internationale dans la gestion du Conflit Homme-Faune est renforcée.

Objectif 1 : Renforcer la collaboration et la coordination entre les acteurs

Actions :

- 6.1.1 Créer un réseau des acteurs nationaux et internationaux impliqués dans la gestion du CHF ;
- 6.1.2 Créer et/ou renforcer des plateformes de coordination sur le CHF pour faciliter l'échange d'informations, de bonnes pratiques et de résultats de recherche ;
- 6.1.3 Organiser et/ou participer dans les événements régionaux et internationaux liés au CHF et partager les expériences et innovations avec les parties prenantes.

Objectif 2 : Améliorer le partage d'informations sur la gestion transfrontalière du CHF

Actions :

- 6.2.1 Mettre en place une base de données sous-régionale et transfrontalière pour un partage d'informations sur le CHF entre pays et institutions partenaires ;
- 6.2.2 Renforcer la collaboration transfrontalière en matière de recherche et de gestion du CHF ;
- 6.2.3 Définir l'impact des corridors fauniques transfrontaliers sur les zones anthropisées ;
- 6.2.4 Coordonner les mesures de prévention au niveau régional.

Objectif 3 : Mobiliser les ressources et harmoniser les efforts de gestion de coexistence Homme-Faune (CHF)

Actions :

- 6.3.1 Mettre en place des mesures de financement avec des partenaires régionaux ;
- 6.3.2 Renforcer le réseau régional de chercheurs sur le CHF ;
- 6.3.3 Renforcer la coopération avec les institutions nationales et internationales de recherche en vue de développer des techniques appropriées pour la protection des cultures.

2.2.7. Axe 7 : Formation et renforcement des capacités pour la gestion des conflits

Homme-Faune

Résultats attendus :

- L'éducation environnementale y compris la coexistence Homme-Faune (CHF) est intégrée dans les programmes scolaires ;**
- Les programmes de formation professionnelle spécialisés dans la coexistence Homme-Faune sont mis en place ;**
- Les capacités des acteurs professionnels locaux sont renforcées.**

Objectif 1 : Intégrer la coexistence Homme-Faune (CHF) dans les programmes d'éducation nationale

Actions :

- 7.1.1 Développer des modules d'éducation environnementale liés au CHF ;
- 7.1.2 Former les formateurs sur les thématiques du CHF ;
- 7.1.3 Établir des clubs de biodiversité et des groupes de sensibilisation au sein des établissements scolaires pour promouvoir une prise de conscience active.

Objectif 2 : Développer des formations universitaires et professionnelles en matière de coexistence Homme-Faune (CHF)

Actions :

- 7.2.1 Élaborer des programmes de formation en Licence, Master et Doctorat axés sur la coexistence entre humains et faune, incluant des techniques de prévention et d'atténuation ;
- 7.2.3 Faciliter des stages pratiques et des échanges d'expériences entre professionnels du secteur.

Objectif 3 : Renforcer les capacités des acteurs locaux

Actions :

- 7.3.1 Faire un état des lieux des connaissances locales sur le CHF ;
- 7.3.2 Organiser des ateliers de formations pour les communautés locales sur les comportements appropriés en présence d'animaux sauvages, de prévention des conflits et de gestion des incidents ;
- 7.3.3 Opérationnaliser les comités locaux de gestion du CHF.

Objectif 4 : Mobiliser et renforcer les ressources humaines

Actions :

- 7.4.1 Affecter le personnel nécessaire pour les différentes missions ;
- 7.4.2 Renforcer les compétences du personnel par le biais de formations continues et d'échanges d'expériences ;
- 7.4.3 Développer un protocole d'évaluation du personnel affecté à la gestion.

CHAPITRE 3 – MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

3.1. Organe d'Exécution de la Stratégie

L'exécution des actions de la stratégie se fera par un organe multisectoriel dénommé Commission Nationale du Conflit Homme Faune (CNCHF) formalisé par un décret, adopté en conseil des Ministres et porté par la Primature. Cet organe sera principalement constitué de deux organes : le Comité de Pilotage et le Comité Technique.

3.2. Comité de Pilotage

3.2.1. Rôles du Comité de Pilotage :

Le comité de pilotage a pour rôle de :

- S'assurer de la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion du CHF et de son plan d'actions ;
- Examiner et valider le plan de travail annuel budgétisé (PTAB) ;
- Approuver la révision du PTAB ;
- Valider la comptabilité en rapport avec la mise en œuvre de la stratégie de gestion du CHF ;
- Assurer le suivi et le contrôle de l'exécution de la mise en œuvre des activités arrêtées dans le PTAB ;
- Approuver les démarches de mobilisation des ressources financières, techniques, logistiques et de renforcement des capacités.

Le comité de pilotage se réunit une fois par an. Toutefois, des réunions extraordinaires peuvent être convoquées en tant que de besoin pour des questions cruciales comme la révision de la stratégie.

Les décisions du comité de pilotage sont prises sur la base des avis motivés notifiés en présentiel ou par écrit lors des réunions statutaires ou extraordinaires.

3.2.2. Composition du Comité de pilotage

Le Comité de Pilotage est composé de la manière suivante :

- Président : Premier Ministre, Chef du Gouvernement ou son représentant ;
- Vice-Président 1 : Ministre en charge des Conflits Homme Faune ou son Représentant ;
- Vice-Président 2 : Ministre en charge des Eaux et Forêts ou son Représentant ;
- Vice-Président 3 : Ministre en charge de l'Agriculture ou son Représentant ;
- Vice-président 4 : Ministre en charge du Budget ou son Représentant ;
- Vice-président 5 : Ministre en charge de l'Intérieur ou son Représentant ;
- Rapporteur Général : Ministère en charge des Conflits Homme Faune (DGCHF) ;
- Ministre en charge de la Défense ou son Représentant, Membre ;
- Ministre en charge de la Santé ou son Représentant, Membre ;
- Ministre en charge des Affaires Sociales ou son Représentant, Membre ;
- Ministre en charge des Affaires Étrangères ou son Représentant, Membre ;
- Ministre en charge de l'Education Nationale ou son Représentant, Membre ;
- Ministre en charge de l'Enseignement supérieur ou son Représentant, Membre ;
- Ministre en charge de la Culture ou son Représentant, Membre ;
- Ministre en charge du Tourisme ou son Représentant, Membre ;
- Ministre en charge de la Communication ou son Représentant, Membre ;

- Assemblée Nationale (Président de la commission en charge de l'Environnement) ou son Représentant, Membre ;
- SÉNAT (Président de la commission en charge de l'Environnement) ou son Représentant, Membre ;
- CESE (Président ou son Représentant), Membre ;
- HAC (Président ou son Représentant), Membre ;

Le comité de pilotage peut faire intervenir toute personne dont l'expertise est jugée nécessaire.

3.3. Comité Technique

3.3.1. Missions du Comité Technique

Le comité technique a pour missions de :

- Mettre en œuvre la stratégie de gestion du Conflit Homme-Faune ;
- Élaborer leurs programmes d'activités ;
- Budgétiser les activités ;
- Identifier, veiller à l'exécution des techniques appropriées, assurer le suivi et reporter les difficultés rencontrées au comité de pilotage ;
- Rédiger les rapports d'activités annuels ;
- Obtenir l'avis du Comité de Pilotage pour les révisions budgétaires de plus de 10% lors de la mise en œuvre des actions dont les budgets sont égaux ou supérieurs à 500.000.000 FCFA ;
- Mobiliser les financements pour la mise en œuvre du plan d'actions ;
- Préparer tous les éléments techniques et budgétaires à soumettre au Comité de Pilotage ;
- Préparer et organiser la réunion du Comité de Pilotage ;
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication efficace ;
- Mettre en place une unité opérationnelle (Secrétariat permanent ou Coordination) après proposition au Ministre en charge du CHF pour la coordination des actions sur le terrain.

Le Comité Technique a la responsabilité et la latitude d'impliquer toutes les parties prenantes qu'il juge nécessaire en fonction des actions mises en œuvre.

Le Comité Technique se réunit une fois par mois. Toutefois, des réunions extraordinaires peuvent être convoquées en tant que de besoin pour des questions cruciales comme la révision de la stratégie.

Les décisions du Comité Technique sont prises sur la base des avis motivés notifiés en présentiel ou par écrit lors des réunions statutaires ou extraordinaires.

3.3.2. Composition du Comité Technique

Le Comité Technique est composé ainsi qu'il suit :

- Président et Rapporteur Général : Ministère en charge des Conflits Homme Faune (DGCHF) ;
- Vice-Président 1 : Ministère des Eaux et Forêts (DG DGFAP) ;
- Vice-Président 2 : Ministère de l'Agriculture (DG DGA) ;
- Vice-président 3 : Ministère du Budget (DG DGBFIP) ;
- Vice-président 4 : Ministère l'Intérieur (DG DGAT) ;
- Rapporteurs Adjoints : DG DGFAP, CENAREST, AGEOS et ANPN ;

- Ministère en charge de l'Environnement (DG DG EDD)
- Ministère en charge de la Défense : (DG DGOPS), Membre ;
- Ministère en charge de la Santé (DG DGPPS), Membre ;
- Ministère en charge des Affaires Sociales (DG DGAS), Membre ;
- Ministère en charge des Affaires Étrangères (DG DGCI), Membre ;
- Ministère en charge de l'Éducation nationale (DG DGESN), Membre ;
- Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur (DG CENAREST), Membre ;
- Ministère en charge de la Culture (DG DGEP), Membre ;
- Ministère en charge du Tourisme (DG DGT), Membre ;
- Ministère en charge de la Communication (DG DGCOM), Membre.

Le comité Technique peut faire intervenir des entités en tant que de besoin.

3.4. Sources de financement

La mise en œuvre de la présente stratégie nécessite d'importantes ressources financières qui viendront des sources de financement ci-dessous :

Etat : Le comité technique propose un projet de budget au Ministre en charge du conflit homme faune ; Le comité technique procède à la vulgarisation de la Stratégie Nationale du CHF auprès des collectivités locales pour une prise en compte dans les plans de développement locaux.

Bailleurs de fonds : Le comité technique procède à la recherche de financement auprès des partenaires financiers.

Donations : Le comité technique fait des plaidoyers auprès des personnes physiques et morales et peut bénéficier de leurs donations.

Secteur privé : les financements des responsabilités sociales et environnementales pourraient contribuer à la mise en œuvre de la stratégie.

Fonds et Fondations : le comité technique peut solliciter des financements auprès des Fonds ou des Fondations pour la mise en œuvre de la stratégie CHF.

3.5. Autres contributions

La mise en œuvre de la présente stratégie peut bénéficier de plusieurs contributions d'une autre nature qui ont une valeur financière substantielle : matériel, appui technique, etc.

3.5.1. Contributions en matériel

Le Comité Technique peut recevoir des contributions en matériel et en équipement pour la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action.

3.5.2. Contributions techniques

Le Comité Technique peut recevoir des appuis techniques pour la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action.

CHAPITRE 4 - SUIVI-ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE GESTION DU CONFLIT HOMME-FAUNE (SNGCHF)

4.1. Suivi-évaluation de la stratégie

Le suivi-évaluation fournit les données nécessaires pour guider la planification stratégique afin de concevoir et d'exécuter les programmes d'actions, de mieux allouer et réallouer les ressources. Ce suivi-évaluation se fonde sur les étapes suivantes :

- Elaborer un cadre de suivi-évaluation clair et standardiser ;
- Concevoir et mettre en place des outils de suivi-évaluation ;
- Collecter et gérer de l'information ;
- Analyse des rapports.

4.1.1. Les outils du suivi-évaluation

Le Comité Technique mettra en place dans les premières actions, un ensemble d'outils pour faciliter le suivi-évaluation. Les principaux outils à mettre en place sont :

- Les indicateurs de suivi-évaluation (indicateurs réduction de conflits : indicateurs de prise en charge des communautés ; indicateurs d'atténuation ; indicateurs sociaux-économiques ; indicateurs de protection des cultures et de sécurité ; indicateurs d'évaluation du rendement agricole.)
- Les fiches de suivi-évaluation des activités ;
- Les outils de collecte de données (applications mobiles, *Survey 123*, *Earth Ranger*, *Cyber Tracker*, *App CHF Gabon*) ;
- Le protocole d'évaluation des performances du personnel.

4.1.2. Méthodes de suivi-évaluation

Le suivi-évaluation de cette stratégie se fera semestriellement afin d'obtenir des informations nécessaires qui permettront d'adapter les actions menées en fonction des résultats obtenus et attendus à savoir :

- Le système d'information/système de communication ;
- Les entretiens (mission de suivi-évaluation) ;
- Le suivi des indicateurs de biodiversité (mesurer les populations des espèces clés faunes et flores et surveiller leur état de conservation) ;
- Le suivi des habitats (évaluer la qualité et l'intégrité des habitats) ;
- Le suivi des activités illégales ;
- L'analyse des informations découlant de la mise en œuvre du plan d'actions ;
- La Méthode Active à la Recherche Participative (MARP) consistant à interagir directement avec les populations bénéficiaires ;
- La méthode du focus groupe qui met en interaction des personnes ayant les mêmes attentes par rapport à un projet.

4.2. Capitalisation du suivi-évaluation

Les résultats du suivi-évaluation seront mis à la disposition de toutes les parties prenantes mettant à jour, les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces afin d'apporter des actions correctives.

Le processus de capitalisation consiste à :

- Identifier, analyser, expliciter et modéliser le savoir acquis lors de la mise en œuvre de la stratégie ;
- Documenter les bonnes pratiques et les leçons apprises ;

- Constituer une banque de documents sur l'éthologie des animaux mis en cause dans le CHF ;
- Communiquer les résultats et les recommandations du comité de pilotage ;
- Suivre les recommandations des rapports d'audits ;
- Réajuster les actions en les adaptant à la réalité ;
- Réallouer les fonds destinés à la réalisation des actions ;
- Réorganiser le déroulement des activités ;
- Prendre en compte les témoignages des victimes du CHF.

CHAPITRE 5 - PLAN D'ACTIONS ET FEUILLE DE ROUTE

5.1. Plan d'actions budgétisé

AXE STRATEGIQUE	OBJETIF	ACTION	ACTIVITE	RÉSULTAT ATTENDU	INDICATEUR	MOYEN ET SOURCE DE VÉRIFICATION	RESPONSABLE D'EXECUTION	DÉTAILS DU BUDGET	ANNÉE					BUDGET PAR ACTIVITÉ
									Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
AXE STRATÉGIQUE 1 : Renforcement du cadre législatif, et institutionnel	OBJECTIF 1.1: Réviser et/ou élaborer les textes	ACTION: 1.1.1. Encadrer juridiquement la création d'un comité technique multisectoriel de gestion des CHF	Séance de travail de rédactions du cadre légal du comité technique multisectoriel	Un arrêté est rédigé, signé et publié	Nombre de participants (10)	Le projet de texte est élaboré	MECCHF	2 séances de travail x 10 participants 10.000 (Frais de communication et fourniture de bureau)	200 000	0	0	0	0	200 000
			Atelier de validation du cadre légal du comité technique multisectoriel		Nombre de participants des différents secteurs (20)	Le projet de texte est validé et disponible		20 personnes x 5000 (Pause-café), 20 personnes x 5000(déjeuner), 20 participants 5000 (Frais de communication et fourniture de bureau)	300 000	0	0	0	0	300 000
			Présentation au conseil des Ministres pour signature		Nombre de visas	Le texte est signé		Transfert entre Institutions	0	0	0	0	0	0
		ACTION 1.1.2. Elaborer un texte autorisant le port, la détention d'armes et de munitions dans le cadre de l'exécution des battues administratives	Séance de travail relatif à la rédaction d'un arrêté	Un arrêté est rédigé, signé et publié	Nombre de participants	Le projet d'arrêté est disponible		Tâche administrative	0	0	0	0	0	0
			Présentation au conseil de ministre pour signature		Nombre de visas	L'arrêté est signé		Transfert entre Institutions	0	0	0	0	0	0
		ACTION 1.1.3. Elaborer les textes sur la prise en charge et	Séance de travail rédactions des textes	Les textes sont rédigés, signés et publiés	Nombre de participants (10)	Le projet de décret est disponible		10 séances x 10 participants 5000(Frais de communication et fourniture de bureau)	500 000	0	0	0	0	500 000



OBJECTIF 1.1: Réviser et/ou élaborer les textes	l'indemnisation des victimes du CHF	Présentation au conseil de ministre pour signature		Nombre de visas	Les textes sont signés	MECCHF	Transfert entre Institutions	0	0	0	0	0	0
	ACTION 1.1.4: Définir les mécanismes de financement du fonds d'indemnisation	Séance de travail pour les textes définissant les mécanismes du fonds	Les textes définissant les mécanismes sont élaborés	Nombre de participants (10)	Le projet d'arrêté est élaboré		15 séances x 10 participants 5000(Frais de communication et fourniture de bureau)	750 000	0	0	0	0	750 000
		Soumission à l'autorité signataire		Nombre de visas	Les mécanismes du fonds sont adoptés		Transfert entre Institutions	0	0	0	0	0	0
	ACTION 1.1.5 : Définir le cadre légal des techniques d'atténuation des CHF	Séance de travail de rédactions du cadre légal des techniques d'atténuation des CHF	Cadre légal disponible	Nombre de participants (10)	Les deux projets d'arrêtés sont validés		10 séances x 10 participants 5000(Frais de communication et fourniture de bureau) pour les 2 textes	1000 000	0	0	0	0	1000 000
		Présentation au conseil de ministre pour signature		Nombre de visas	Cadre légal adopté		Transfert entre Institutions	0	0	0	0	0	0
	ACTION 1.1.6 :Créer un protocole de collecte des données pour les coopératives et associations	Séance de travail de rédaction d'un protocole de collecte de données pour les coopératives et associations	Le protocole de collecte de données est disponible	Nombre de participants (10)	Le projet du protocole rédigé		10 séances x 10 participants 5000(Frais de communication et fourniture de bureau)	5000 000	0	0	0	0	500 000
		Atelier de validation du cadre légal de la cellule multisectorielle		Nombre de participants des différents secteurs (30)	Le protocole est disponible et accessible		30 personnes x 5000(Pause-café),30 personnes x 15000(déjeuner), 30 participants 5000(Frais de communication et fourniture de bureau)	750 000	0	0	0	0	750 000
	ACTION 1.1.7: Mettre en place des procédures simplifiées pour la création des associations/c coopératives	Séance de travail de rédaction des procédures simplifiées pour la création des coopératives et associations	Les procédures simplifiées sont élaborées et disponibles	Nombre de participants (10)	Les procédures simplifiées sont célébrées		10 séances x 10 participants 5000(Frais de communication et fourniture de bureau)	500 000	0	0	0	0	500 000

			Reunion de validation des procedures		Nombre de participants des différents secteurs (30)			30 personnes x 5000(Pause-café),30 personnes x 10.000(déjeuner), 30 participants 5000(Frais de communication et fourniture de bureau)	750 000	0	0	0	0	750 000
OBJECTIF 1.2: Renforcer l'implication des différentes institutions dans la gestion des CHF	ACTION 1.2.1 : Mettre en place un protocole national de collecte et d'exploitation des données CHF	Former les services déconcentrés des Administrations concernées sur l'utilisation du protocole		Nombre d'exemplaires du protocole distribués	Le protocole national de collecte de données CHF est disponible		10 séances x 10 participants 5000(Frais de communication et fourniture de bureau) chaque année durant 5 ans	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000	
		Acquérir le matériel de collecte, Applications SIG de traitement et d'archivage de données		Nombre de matériel acheté et disponible	Factures, bons de livraison disponibles		200 téléphones Android x 150000, 100 GPS x 450000, 100 Sacs étanche x 15000, 5 ordinateurs complets x 500 000 renouvelable une fois x 2	79 000 000	0	0	0	0	79 000 000	
		Formation à la collecte des données. Mission de formation et collecte de données		Nombre de mission de formation et de collecte des données	Rapport de mission et de formation, Base de données alimentée		Perdiems et hébergement 4 x 7 jrs x 115 000, consommable (150 000), carburant (300 000), communication (100 000), imprévus + entretien véhicule (300 000) pour 8 provinces par année	32 560 000	32 560 000	32 560 000	32 560 000	32 560 000	162 800 000	
	ACTION 1.2.2 : Structurer les communautés locales et impliquer les autres parties prenantes dans la gestion des CHF	Élaborer des projets de guide des procédures	Les procédures simplifiées de déclaration des dévastations et de prise en charge rapide d'incidents sont disponibles	Communication audiovisuelle, numérique et presse écrite	Le projet de guide des procédures est disponible		10 séances x 10 participants 5000(Frais de communication et fourniture de bureau)	250 000	250 000	0	0	0	500 000	
	ACTION 1.2.3 : Mettre en place des procédures simplifiées de déclaration des dévastations et de prise en charge rapide d'incidents CHF	Tenir un atelier de validation des projets de guide des procédures			Le guide des procédures est validé		30 personnes x 5000 (Pause café), 30 personnes x 15000(déjeuner), 30 participants 5000(Frais de communication et fourniture de bureau) pour les 2 textes	1 500 000	0	0	0	0	1 500 000	
					Le guide des procédures est disponible		500 exemplaires x 25000 (pour la production d'un guide), prévoir deux vagues d'impression sur les cinq ans	12 500 000	0	12 500 000	0	0	25 000 000	
	ACTION 1.2.4 : Equiper et former la	La cellule multisectorielle de gestion			Nombre de matériel acquis	Les bons de livraison	Tâche administrative	0	0	0	0	0	0	

		cellule multisectorielle de gestion du CHF dans les méthodes de collecte de données	Acquérir 70 ordinateurs de bureau et onduleurs, 30 imprimantes pour les DP, CC, brigades, l'ANPN et la DGFAP	CHF est opérationnel dans les méthodes de collecte de données	Nombre de matériel acquis	Les bons de livraison		70 ordinateurs x 500 000; 70 onduleurs x 200 000; 30 imprimantes x 500 000 prévoir le renouvellement du matériel à la quatrième année de la stratégie	64 000 000	0	0	64 000 000	0	128 000 000
			Consommable informatique		Nombre de matériel acquis	Les bons de livraison		6 000 000/an (rame de papier, encre, registre, bloc note et autres)	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	30 000 000
			70 installations internet et abonnement internet		Nombre de matériel acquis	Les bons de livraison		75000 x 70 (installation et abonnement pour le 1er mois); 45000 x 11x70 (abonnement pour le reste de l'année; 45000 x 12 x 70 (abonnement annuel).	39 900 000	37 800 000	37 800 000	37 800 000	37 800 000	191 100 000
		ACTION 1.2.5 : Mettre en place un serveur central et une plateforme de visualisation des incidents CHF	Organiser 9 séances de formation dans les provinces	Un serveur central et une plateforme de visualisation pour les incidents du CHF sont disponibles	Nombre de personnes formées par province	Les rapports de formation	MECCHF /MINEF et Partenaires	20000 de ration x 12 personnes x 9 provinces; 50000 x 12 x 9 (perdiem, hébergement et transport local) prévoir une autre séance à la troisième année de la stratégie	7 560 000	0	7 560 000	0	0	15 120 000
			Acquérir un serveur central et toutes ses applications		Communication numérique et Informatique	Le serveur est acquis	MECCHF/ MINEF/AN PN/MIN AGRI/COM MUNICATION (ANINF)	100 000 000 frs pour serveur et accessoires	100 000 000	0	0	0	0	100 000 000
			Organiser des formations pour les agents				MECCHF/ MINEF/AN PN/MIN AGRI/COM MUNICATION (ANINF)	5 000 000 frs de formation par an	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	2 500 000
AXE STRATEGIQUE - 2 : Prévention et atténuation	OBJECTIF 2.1 Recueillir auprès des communautés locales les méthodes d'atténuation des CHF	ACTION 2.1.1 : Identifier les méthodes traditionnelles utilisées par les communautés locales pour lutter contre le CHF	Réaliser 196 réunions sensibilisation' et d'information dans les 48 départements par les services déconcentrés		Nombre de mission, de réunion et de personnes sensibilisées	Les rapports de missions sont disponibles	Services déconcentrés MINEF/AN PN/ AGRICULTURE/MEC CHF	200 000 de Carburant et entretien véhicules x 1 véhicules x 48 départements x 4 fois par an pendant 5 ans.	39 200 000	39 200 000	39 200 000	39 200 000	39 200 000	196 000 000
		ACTION 2.1.2 : Identifier les méthodes	Organiser des réunions de consultation		Nombre de séance de	Les comptes rendus de réunions	MINEF/AN PN/ MIN AGRI/MIN	2 séances x 10 participants x 5000 (Frais de communication et fourniture de bureau)	100000	0	0	0	0	100000

		utilisées à l'international pour lutter contre le CHF	avec les partenaires internationaux pour identifier les méthodes d'atténuation des CHF.	tant traditionnelles que internationales, sont identifiées et diffusées au sein des communautés locales.	travail organisée	sont disponibles	INTÉRIEUR							
		ACTION 2.1.3 : Vulgariser toutes ces méthodes d'atténuation auprès des communautés locales	Implantation des méthodes d'atténuation sur l'ensemble du territoire national	Les méthodes d'atténuation des CHF sont maîtrisées	Nombre de sites couverts.	Comptes rendus de réunions, rapports de missions et modules de formation, protocole, guide d'installation des outils CHF sont disponibles	MECCHF/ MINEF/ANPN/ MINAGRI/MININTÉRIEUR/partenaire	Achat matériels clôtures électriques a international et local, installation et entretien	2000.000.000	2000.000.000	2000.000.000	2000.000.000	2000.000.000	10 000 000 000
		ACTION 2.1.4 : Élaborer un guide des bonnes pratiques regroupant les techniques d'atténuation	Collecter les expériences de terrain issue des méthodes implementées	Le guide des bonnes pratiques est élaboré	Nombre de réunion d'élaboration du guide organiser	Compte rendu est disponible	MECCHF/ MINEF/ANPN/ MINAGRI/MININTÉRIEUR	3 séances x 10 participants 5000(Frais de communication et fourniture de bureau)+ 2000 000 conception du guide+ impression 100 exemplaires 10.000.000	0	0	0	12 300 000	0	12 300 000
AXE STRATEGIQUE – 2 : Prévention et atténuation	OBJECTIF 2.3 : Structurer les communautés locales et impliquer les autres parties prenantes dans la gestion des CHF	ACTION 2.3.1 : Informer et appuyer les populations sur les processus de créations des associations/coopératives du CHF	Concevoir un plan de formation sur le processus de création des coopératives/ associations CHF	Les plans de formation sont disponibles	Nombre de module de formation	Le projet de plan de formation est élaboré	MECCHF/ MINEF /ANPN/ MINAGRI Prestataire	Conception et impression des supports de formation: 1500.000	1500 000	0	0	0	0	1500 000
			Réaliser 9 ateliers provinciaux de formation sur le processus de création des coopératives/	9 ateliers sont réalisés	Au moins 200 personnes sont formées au processus de création des coopératives /	Rapports d'ateliers de formation	MINEF /ANPN/ MINAGRI	6 500 000 par ateliers x 9 provinces	59 400 000	0	0	0	0	59 400 000

			associations CHF		associations CHF									
OBJECTIF 2.4 : Aménagement du territoire	ACTION 2.4.1 : Identifier et cartographier les corridors des espèces de faune sauvage	Faire une revue documentaire	Un rapport d'état des lieux des travaux sur les corridors est disponible	Nombre des institutions rencontre	Les protocoles d'appui sont signés	MECCHF/MinEF/ANPN/MinAGRI	Consultation: 1500 000	1.500 000	0	0	0	0	1.500 000	
		Cartographier les corridors identifiés dans 9 provinces	9 missions de cartographie sont réalisées	Nombre des missions réalisées	Rapports de mission disponibles	MECCHF/MinEF/ANPN/MinAGRI	25 000 000 par province	125 0000 000	100 0000 000				225 0000 000	
	ACTION 2.4.2 :Mettre à contribution des données CHF au plan d'affectation de terre	Faire une compilation de données a transféré à la CNAT chaque année pour la mise à jour du plan d'affectation de terre.	Les données compilées sont disponibles et transféré à la CNAT.	Nombre de rapports transmis a la CNAT	Les rapports d'études sont disponibles	MECCHF/MinAGRI/MinED/ANPN	0	0	0	0	0	0	0	
	ACTION 2.4.3 :Mettre à jour la cartographie des aires protégées	Faire un état de lieux des aires et produire les cartes	Les cartes sont disponibles	Nombre de cartes mises à jour	Les limites des aires protégées sont connues	MECCHF/DGFAP/ANPN/MINAGRI/CENAREST	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	0	0	30.000.000	
	ACTION 2.4.4 : Cartographier les habitats des espèces de faune	Revue documentaire des habits des espèces animales	Le rapport est disponible	Nombre de documents et institutions consulter	Rapports disponibles	MECCHF/DGFAP/ANPN/MinAGRI/MinRECHERCHE	1500000	1500000	0	0	0	0	1500 000	
		Acquisition des équipements SIG	L'équipement SIG est disponible	Quantité d'équipements acquis	Le système SIG est fonctionnel	MECCHF	100 000 000				100 000 000		200 000 000	
		Missions de terrain	L'état des habits et des espèces est connu	Nombre de missions realisees	Rapports des missions	MECCHF	200 0000 000	200 0000 000	200 0000 000	200 0000 000	200 0000 000	200 0000 000	100 000 000	

			Mettre en place un serveur pour le stockage et traitement des données et renforcer les capacités des utilisateurs	Un serveur central et une une plate forme de visualization pour les incidents du CHF sont disponibles	Le serveur est opérationnel	Le serveur est acquis	MECCHF/P artenaire	200 000 000	200 000 000					200 000 000
OBJECTIF 2.5 : Promouvoir les pratiques agricoles durables auprès des communautés locales	ACTION 2.5.1 : Elaborer un guide sur les méthodes agricole résiliente au conflit Homme-Faune	Revue documentaire des habits des méthodes agricoles existantes	Le rapport est disponible	Nombre de réunion de travail	Le programme de consultation est disponible	MECCHF/DGFAP/ANPN/MIN AGRI/Partenaire	15 000 000	15 000 000	0	0	0	0	15 000 000	
	ACTION 2.5.2 : Accompagner les communautés locales aux méthodes de sédentarisation dans les clôtures électriques	Former les communautés sur les méthodes sédentarisation	Le système de rotation des cultures favorise la sédentarisation Un catalogue évolutif des méthodes d'atténuation des CHE est élaboré et mis à disposition des communautés	Nombre de méthodes recensées	3000 agriculteurs formés aux méthodes de sédentarisation	MECCHF/DGFAP/ANPN/MIN AGRI/Partenaire	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000	
	ACTION 2.5.3 : Améliorer les semences et les rendre accessibles	Organiser des missions de recensement et de classement des variétés locales à forte rentabilité et résiliente	Liste des variétés locales a forte rentabilite et identifier	Le rapport de mission et la liste des cultures	Listes des méthodes ancestrales disponibles	MECCHF/MINEF/ANPN/MIN AGRI/ Partenaires/ Prestataire	15 000 0000 frs (montant forfaitaire) x 9 provinces	15 000 000	15 000 000	15 000 000	0	0	4.500.0000	

			Multiplier les semences améliorées	Les semences améliorées sont disponibles	Nombre de grimoires installés	Les rapports	MECCHF/ MINEF/ AN PN/MIN AGRI/ Partenaires/ Prestataire	2000 000 par province	0	18 000 000	0	0	0	18 000 000
			Installer les points de distribution des semences	Les semences améliorées sont accessibles	Nombre des personnes ayant accès aux semences améliorées	Les rapports de distribution	MINEF/ AN PN/MIN AGRI/ Partenaires/ Prestataire	50 000 par province	0	450 000	0	0	0	450 000
	OBJECTIF 2.6.: sécuriser les personnes et les biens	ACTION 2.6.1 : Mettre en place un système d'assurance des personnes et des biens	Accompagner 100 agriculteurs par province sur un an	Les critères de sélection des bénéficiaires sont définis	Nombre des bénéficiaires du projet pilote	Les rapports provinciaux	MECCHF/ MINEF/ AN PN/MIN INTERIEUR/DÉFENSE/Chasseur local	100x9 personnes x 42000	37 800 000	0	0	0	0	500000
		ACTION 2.6.2 Mettre en place une unité spéciale mixte multidisciplinaire d'intervention	Réaliser les missions de terrain	L'unité spéciale réalise des missions d'interventions des battues administratives, contrôle de légitime défense, etc.	Fréquence des interventions	Rapports d'activité de l'unité	MECCHF/ MINEF/ AN PN/MIN INTERIEUR/DÉFENSE/Chasseur local	130 000 frs de per diem x 4 personnes x 7 jours x 9 provinces 700 000 frs x 1 véhicule x 9 provinces	39 060 000	0	0	0	0	39 060 000
			Soumettre la procédure à la validation du ministre		Nombre de visas	La procédure est signée	MECCHF/ MINEF/ AN PN/MIN INTERIEUR/DÉFENSE/Chasseur local	Tâche administrative	0	0	0	0	0	0
			Formaliser l'unité spéciale d'intervention		Nombre de visas	Le texte est signé	MECCHF/ MINEF/ AN PN/MIN INTERIEUR/DÉFENSE/Chasseur local	10 personnes x 5000(Pause café) x 1 séance.	50 000	0	0	0	0	50000
			Équiper l'unité d'intervention		Nombre d'équipement acquis	Les équipements sont disponibles	MECCHF/ MINEF/ AN PN/MIN INTERIEUR/DÉFENSE/Chasseur local	650 000 x 18 armes Cal 458 (2 par province) une fois ; 166500 frs x 9 boîtes de 20 munitions de cal 458 chaque année	13 198 500	1 498 500	1 498 500	1 498 500	1 498 500	19.192.500

			Former les agents de l'unité d'intervention		Nombres d'agents formés	Rapport de formation	MECCHF/MINEF/ANPN/MININTERIEUR/DÉFENSE/Chasseur local	130 000 frs de perdiem x 4 personnes x 7 jours x 9 provinces 700 000 frs x 1 véhicule x 9 provinces (carburant et entretien véhicule)	39 060 000	0	0	0	0	39.060.000
		ACTION 2.6.3 : Sensibiliser sur les risques d'attaques liées au conflit Homme-Faune et des conditions de légitime défense	Réaliser les missions de sensibilisation sur les enjeux et défis liés au conflit Homme-Faune et les risques de légitime défense.	Les connaissances des communautés sur les enjeux et défis liés au conflit Homme-Faune et les risques de légitime défense sont renforcées	Nombre de sessions de sensibilisation tenues. Taux de sensibilisation des populations sur les enjeux	Rapports de mission disponibles Feedback des participants. Enquêtes pré et post sensibilisation	MECCHF/MINEF/ANPN//DEFE NSE/Chasseur local	130 000 frs de perdiem x 4 personnes x 7 jours x 9 provinces 700 000 frs x 1 véhicule x 9 provinces (carburant et entretien véhicule)	39 060 000	0	0	0	0	39.060.000

			Appuyer les populations dans l'identification des produits et des sites touristiques		Communication audiovisuelle, numérique et presse écrite	produits et de sites touristiques connus	MECCHF/ MINEF/ AN PN/ MIN TOURISME	130 000 frs de per diem x 4 personnes x 7 jours x 9 provinces 700 000 frs x 1 véhicule x 9 provinces (carburant et entretien véhicule) pendant la 1 ^{ère} , 3 ^{ème} et 5 ^{ème} année.	39 060 000	0	39 060 000	0	39 060 000	11.718.000
			Réaliser 98 missions pour cartographier les sites touristiques (en raison de deux missions par département)		Nombre de sites touristiques cartographiés et produits identifiés	Les cartes des sites dédiés au tourisme communautaires sont disponibles	MECCHF/ MINEF/ AN PN/ MIN TOURISME / Prestataire (Groupement ONG)	2 000 000 frs (montant forfaitaire) x 98 provinces, recrutement prestataire (regroupement ONG)	196 000 000	0	0	0	0	19.600.000
		ACTION 2.7.2: Développer des activités génératrices de revenu en phase avec la conservation;	Appuyer la promotion de l'offre touristique des communautés	Des opportunités d'emploi liés à la conservation sont produites	Nombre de main d'œuvre local recruté connu. Nombre d'activités génératrices de revenus développées. Revenus supplémentaires générés pour les communautés.	la promotion de l'offre touristique des communautés est effective	MECCHF/ MINEF/ AN PN/ MIN TOURISME / Prestataire (Groupement ONG)	2 000 000 frs (montant forfaitaire) x 9 provinces (identifier les secteurs d'emploi sur les sites de conservation, nombre d'employés). Pendant la 1 ^{ère} , 3 ^{ème} et 5 ^{ème} année.	18 000 000	0	18 000 000	0	18 000 000	5.400.000
		ACTION 2.7.3: Créer des zones agricoles communautaires pour lutter contre le CHF.	Formaliser les zones agricoles dans les terroirs villageois		Nombre de zones agricoles créées.	Les zones agricoles dans les terroirs villageois sont mises à jour. Cartes des zones créées. Rapports de suivi des activités agricoles.	MECCHF/ MECCHF/ MINEF/ AN PN/ MIN AGRI/ Partenaires	30 personnes x 5000(Pause café), 30 personnes x 15000(déjeuner), 30 participants 5000(Frais de communication et fourniture de bureau) durant la 1 ^{ère} année, 3 ^{ème} année et la 5 ^{ème} année.	750 000	0	750 000	0	750 000	2.250.000

AXE STRATEGIQUE - 2 : Prévention et atténuation	OBJECTIF 2.8 : Se doter des outils d'indemnisation et de prise en charge des victimes des CHF	ACTION 2.8.1 : Elaborer et vulgariser les procédures d'indemnisation et de prise en charge des populations	Élaborer des procédures d'indemnisation et de prise en charge des victimes	Une procédure d'indemnisation et de prise en charge des victimes des CHF est établie	Publication et distribution du guide. Taux de connaissance des procédures par les victimes.	Les projets de procédures sont disponibles	MECCHF/ MINEF/ AN PN/ MIN AGRI/ Budg et/ Santé/ Affaires Sociales/ MIN INTERIEUR/ Partenaires	10 personnes x 5000(Pause café) x 1 séance de validation; 5000 frs x 10 personnes (frais de communication et matériels didactiques) 1ère année.	100 000	0	0	0	0	100000
			Tenir un atelier de validation des procédures d'indemnisation de prise en charge		Nombre de participants	Le manuel de procédure est validé	MECCHF/ MINEF/ AN PN/ MIN AGRI/ Budg et/ Santé/ Affaires Sociales/ MIN INTERIEUR/ Partenaires	30 personnes x 5000(Pause café), 30 personnes x 15000(dejeuner), 30 participants 5000(Frais de communication et fourniture de bureau) durant la 1ière année, révision et renforcement à la 3ème année et la 5ième année .	750 000	0	750 000	0	750 000	2.250.000
			Faire valider les procédures par le Ministre		Nombre de visas	Le manuel est signé	MINEF/ AN PN/ MIN AGRI/ Budg et/ Santé/ Affaires Sociales/ MIN INTERIEUR/ Partenaires	Tâche administrative	0	0	0	0	0	0
			Indemniser en moyenne 2000 victimes (Stat DGFAP 2021) par année		Nombre de victimes connus	Les victimes sont indemnisées	MECCHF/ MINEF/ AN PN/ MIN AGRI/ Budg et/ Santé/ Affaires Sociales/ MIN INTERIEUR/ Partenaires	500 000 frs (en moyenne) x 2000 victimes	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	5000.000.000
		ACTION 2.8.2 : Identifier toutes les parties prenantes impliquées dans le processus de prise en charge	Organiser des réunions de consultation avec les partenaires nationaux et internationaux impliqués	Nombre de parties prenantes identifiées et impliquées. Taux de collaboration entre les	Rapports d'évaluation des partenariats. Réunions et procès-verbaux des rencontres.	MECCHF/ MINEF/ AN PN/ MIN AGRI/ Budg et/ Santé/ Affaires Sociales/ MIN INTERIEUR	Consultation: 1500 000	1500 000	0	0	0	0	1500 000	

			dans la prise en charge		parties prenantes.		R/ Partenaires							
		ACTION 2.8.3 : Renforcer les capacités des parties prenantes sur la mise en œuvre de la procédure de prise en charge.	Réaliser un atelier de sensibilisation et de formation avec les parties prenantes.	Les capacités des parties prenantes sur l'exploitation du manuel de procédure d'indemnisation sont consolidées	Communication audiovisuelle, numérique et presse écrite	Le nombre des participants formés. Rapports de formation. Évaluations des participants post-formation.	MECCH/MI NEF/ANP N/MIN AGRI/Budget/Santé/Affaires Sociales/MI N INTÉRIEUR/ Partenaires	50 000 frs x 30 personnes x 9 provinces; 30 personnes x 5000(Pause café) x 9 provinces, 30 personnes x 15000(dejeuner) x 9 provinces, 30 participants x 9 provinces, 5000(Frais de communication et fourniture de bureau) durant la 1ère année, 3ème année et la 5ième année .	20 250 000	0	20 250 000	0	20 250 000	60.750.000
AXE STRATEGIQUE 3 : Information, sensibilisation et communication	OBJECTIF 3.1. : Elaborer une stratégie de communication CHF	ACTION 3.1.1 identifier les cibles	Tenir une réunion de travail multisectoriel afin d'identifier les potentielles cibles (Cf Plan de communication)	Les cibles sont connues. Un plan de communication sur le CHF est élaboré,	Nombre de participants	Nombre de cibles identifiées. Clarté et précision des objectifs définis.	MECCH/MI NEF/ANP N/MIN AGRI/Budget/Santé/Affaires Sociales/MI N INTERIEUR/ Partenaires	10 personnes x 5000(Pause café) x 1 séance de validation; 5000 frs x 10 personnes (frais de communication et matériels didactiques) 1ère année.x2	100000	100000				200 000
			Faire valider la liste des cibles par les autorités compétentes (Cf Plan de communication)	intégrant des objectifs clairs, des messages ciblés et des canaux adaptés.	Nombre de visas	La liste des cibles est validée	MECCH/MI NEF/ANP N/MIN AGRI/Budget/Santé/Affaires Sociales/MI N INTÉRIEUR/ Partenaires	Activité déjà prise en compte dans le plan de communication	0	0	0	0	0	0
			Prise en charge des victimes des CHF		Nombre des personnes prise en charge	Liste des personnes prises en charge, rapport de mission	MECCH	10 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	10 000 000 000

		ACTION 3.1.2. Concevoir de manière consensuelle les thématiques de communication	Tenir une réunion de travail multisectoriel pour la conception des thématiques de communication (Cf Plan de communication)	Les thématiques de communications sont établies de manière consensuelle	Nombre de participants	Les thématiques de communication sont identifiées	MECCH/MINEF/ANPN/MINAGRI/Budget/Santé/Affaires Sociales/MIN INTÉRIEUR/Partenaires	Activité déjà prise en compte dans le plan de communication	0	0	0	0	0	0
		ACTION 3.1.3 Définir les outils et canaux de communication	- Tenir une réunion de travail multisectoriel afin d'identifier les potentielles cibles	Les canaux de communication sont déterminés	Communication graphique, audiovisuelle, numérique et presse écrite	Les canaux de communication sont identifiés	MECCH/MINEF/ANPN/MINAGRI/Budget/Santé/Affaires Sociales/MIN INTÉRIEUR/	Activité déjà prise en compte dans le plan de communication	0	0	0	0	0	0
		ACTION 3.1.4 Mettre en œuvre le plan de communication CHF adapté aux communautés locales	Produire et diffuser les supports de communication	Le plan de communication sur les CHF est élaboré	Communication graphique, audiovisuelle, numérique et presse écrite	Les supports sont disponibles	MECCH/MINEF/ANPN/MINAGRI/Budget/Santé/Affaires Sociales/MIN INTÉRIEUR/	Activité déjà prise en compte dans le plan de communication	0	0	0	0	0	0
			Organiser les campagnes d'information de sensibilisation et d'éducation)			Les rapports sont disponibles	MECCH/MINEF/ANPN/MINAGRI/Budget/Santé/Affaires Sociales/MIN INTÉRIEUR/	Activité déjà prise en compte dans le plan de communication	0	0	0	0	0	0
	OBJECTIF 3.2. : Sensibiliser le grand public et vulgariser	ACTION 3.2.1 : Présenter la stratégie et le plan d'actions à toutes les parties prenantes	Tenir un mini-atelier de Communication et de ventilation sur la stratégie à tous les acteurs	Toutes les parties prenantes sont informées sur la stratégie et le plan d'action	Communication audiovisuelle, numérique et presse écrite	Le rapport de communication est disponible	MECCH/MINEF/ANPN/MINAGRI	30 personnes x 5000(Pause café), 30 personnes x 15000(dejeuner), 30 participants 5000(Frais de communication et fourniture de bureau) durant la 1ière année .	750 000	0	0	0	0	750000

	la Stratégie CHF		Tenir un mini-atelier de Communication et de ventilation de la stratégie dans les 9 provinces		Communication audiovisuelle, numérique et presse écrite	Le rapport de chaque session disponible	MECCH/MINEF/ANP N/MIN AGRI	130 000 frs de perdiem x 4 personnes x 10 jours ; 30 personnes x 50 000 frs x 9 provinces ; 30 personnes x 5000(Pause café), 30 personnes x 15000(déjeuner), 30 participants 5000(Frais de communication et fourniture de bureau) durant la 1ière année , puis révision et adaptation à la 3ième année après suivi et évaluation .	19 450 000	0	19 450 000	0	0	38.900.000
			Sensibiliser les communautés locales		Communication audiovisuelle, numérique et presse écrite	Les rapports sont disponibles	MECCH/MINEF/ANP N/MIN AGRI	Tâche administrative	0	0	0	0	0	0
			Communiquer la stratégie aux partenaires au développement		Communication audiovisuelle, numérique et presse écrite	Les partenaires informés	MECCH/MINEF/ANP N/MIN AGRI	Tâche administrative	0	0	0	0	0	0
		ACTION 3.2.2 : Impliquer l'administration déconcentrée et les collectivités locales	Elaborer un état de besoin (humain, matériel et financier) pour la mise en œuvre de la stratégie CHE	L'administration centrale / déconcentrée et les collectivités locales sont intégrées à la mise en œuvre de la stratégie CHF	Le nombre des besoins	L'état des besoins est connu	MECCH/MINEF/ANP N/MIN AGRI	2 séances x 10 participants 5000(Frais de communication et fourniture de bureau) chaque année durant 5 ans	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 0000
			Tenir un mini atelier multisectorielle de validation de l'état des besoins		Nombre de participants	L'état des besoins est validé	MECCH/MINEF/ANP N/MIN AGRI	30 personnes x 5000(Pause café), 30 participants 5000(Frais de communication et fourniture de bureau) durant la 1ière année , puis révision et adaptation à la 3ième année après suivi et évaluation .	300 000	0	0	0	0	300000

			Affecter le personnel nécessaire dans les différents services		Nombre de personnel affecté	Le personnel est disponible	MECCH/MI NEF/ANP N/MIN AGRI	Tâche administrative	0	0	0	0	0	0
			Doter les services en matériel nécessaire		Quantité de matériel	Le matériel est disponible	MECCH/MI NEF/ANP N/MIN AGRI	Tâche administrative	0	0	0	0	0	0
			Elaborer les TDR d'utilisation du personnel affecté		Nombre de iffusess	Les iffusess sont disponibles	MECCH/MI NEF/ANP N/MIN AGRI	Tâche administrative	0	0	0	0	0	0
		ACTION 3.2.3 Sensibiliser et informer la jeunesse	Produire et diffuser les supports de communication adaptés à la jeunesse (spot, affiches etc	Les communautés locales sont informées de leur implication	Communication audiovisuelle, numérique et presse écrite	Les supports sont disponibles	MECCH/MI NEF/ANP N/MIN AGRI	Tâche administrative	0	0	0	0	0	0
		ACTION 3.2.4 sensibiliser et informer les communautés locales sur leur implication dans la mise en œuvre de la stratégie	Tenir des réunions de sensibilisation auprès des communautés locales		Communication audiovisuelle, numérique et presse écrite	Les communautés sont sensibilisées	MECCH/MI NEF/ANP N/MIN AGRI	Tâche administrative	0	0	0	0	0	0
		ACTION 3.2.5 Créer un bulletin de communication périodique sur les CHF	Informier régulièrement les communautés, les parties prenantes et les décideurs sur les initiatives des CHF		Les rapports périodiques sur les CHF sont publiés	Les rapports sont diffusés	MECCH/MI NEF/ANP N/MIN AGRI	1 500 000 impression (montant forfaitaire) ; 50 000 frs de frais de communication	1 550 000	1 550 000	1 550 000	1 550 000	1 550 000	7.750.000
	AXE STRATEGIQUE 4 : Recherche	OBJECTIF 4.1.: Caractériser et suivre les espèces impliquées dans le CHF	ACTION 4.1.1 Développer et mettre en œuvre des programmes nationaux de suivi écologique des espèces fauniques	Un programme de suivi des éléphants dans la sous-région par collier émetteur est établi et mis en œuvre	Le taux d'acquisition	Les colliers sont disponibles	MECCH/MI NEF/ANP N/MIN AGRI/CEN AREST	1 600 000 frs (prix moyen) x 100 colliers émetteurs = 160 000 000 répartis sur 5 ans, soit 20 colliers émetteurs par an	32 000 000	32 000 000	32 000 000	32 000 000	32 000 000	160 000 000
			Acquérir 1500 pièges photographiques		Le taux d'acquisition	Les pièges photographiques	MECCH/MI NEF/ANP N/MIN AGRI/CEN AREST	160 000 frs x 1500 photos pièges = 240 000 000 répartis sur 5 ans, soit 300 photos pièges par an	48 000 000	48 000 000	48 000 000	48 000 000	48 000 000	240 000 000

AXE STRATEGIQUE 4 : Recherche		protégées impliquées dans le CHF	Identifier et cartographier les points chauds et sélectionner au moins 6 sites d'étude pilotes		Nombre de points chauds/nombre de sites sélectionnés	La carte est disponible	MECCH/MINEF/ANPN/MINAGRI/CENAREST	130 000 frs de perdiem x 5 personnes x 15 jours x 9 provinces; 700 000 frs x 1 véhicule x 9 provinces (carburant et entretien véhicule); 5000 frs x 10 personnes (pause café); 5000 frs x 10 personnes (communication et matériel didactique).	94 050 000	94 050 000	94 050 000	94 050 000	94 050 000	470 250 000
			Elaborer et mettre en œuvre un protocole de suivi des éléphants par colliers émetteurs et pièges photographiques		Nombre de mesures retenues	Le protocole élaboré et mis en œuvre	MECCH/MINEF/ANPN/MINAGRI/CENAREST	10 personnes x 5000(Pause café) x 5 séances de travail ; 5000 frs x 10 personnes (frais de communication et matériels didactiques) 1ière, 3ième et 5ième année.	300 000	0	300 000	0	300 000	900 000
			Tenir un atelier de validation du protocole de suivi par colliers émetteurs et pièges photographiques des éléphants (particulièrement les éléphants connus pour les attaques des cultures)		Nombre de participants	Le protocole de suivi est validé et disponible	MECCH/MINEF/ANPN/MINAGRI/CENAREST	30 personnes x 15000 frs (déjeuner) 30 personnes x 5000(Pause café), 30 participants x 5000(Frais de communication et fourniture de bureau) durant la 1ière année .	750 000	0	0	0	0	750 000
			Traiter et analyser les données recueillies		Nombre de données traitées	La base de données disponible	MINEF/ANPN/CENAREST	Tache administrative	0	0	0	0	0	0
			Tenir une réunion d'analyse à partir des données existantes	Les secteurs au Gabon pour la pose des pièges photographiques sont sélectionnés	Nombre de réunion	La base de données est disponible	COMMISSION NATIONALE	10 personnes x 5000(Pause café), 10 participants x 5000(Frais de communication et fourniture de bureau) chaque 3 mois .	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	2 000 000
			Cartographier les secteurs retenus	pour un Meilleur suivi des	Nombre de carte	Les secteurs sont cartographiés	MINEF/ANPN/CENAREST	Tâche administrative	0	0	0	0	0	0

				populations d'éléphants										
OBJECTIF 4.2.:Analyser les causes, les perceptions et les impacts du CHF	ACTION 4.1.2 Évaluer l'impact socio-économique du CHF sur les populations locales pour mettre en évidence les facteurs de vulnérabilité	Une compréhension approfondie des causes, des perceptions et des impacts du CHF est établie, facilitant l'élaboration de solutions adaptées.	Nombre de termes clarifiés et documentés. Niveau de compréhension des termes par les parties prenantes.	Nombre des personnes interviewées	Glossaire des termes. Évaluations de la compréhension des parties prenantes.	MECCH/MINEF/ANPN/MINAGRI/CENAREST	10 missions de terrain dans 5 régions identifiées pour un forfait de 100 000 000 sur 5 ans	50.000 000	0	0	50.000 000	0	100 000 000	
		Analyser et traiter les différents rapports des CHE	Les facteurs sous – jacents des CHE dans les pays de la sous-région sont identifiés	Nombre de rapports analysés traités	Les rapports sont traités et analysés	MECCH/MINEF/ANPN/MINAGRI/CENAREST	10 personnes x 5000(Pause café), 10 participants x 5000(Frais de communication et fourniture de bureau) chaque 6 mois .	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 000 000	
		Identifier les facteurs sous-jacents des CHE		Nombre de facteurs	Les facteurs sous-jacents sont connus	MECCH/MINEF/ANPN/MINAGRI/CENAREST	10 personnes x 5000(Pause café), 10 participants x 5000(Frais de communication et fourniture de bureau) chaque 6 mois .	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 000 000	
		Elaborer un rapport sur les facteurs sous-jacents		Nombre de rapports	Les rapports sont disponibles	MECCH/MINEF/ANPN/MINAGRI/CENAREST	10 personnes x 5000(Pause café), 10 participants x 5000(Frais de communication et fourniture de bureau) chaque 6 mois .	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 000 000	
	ACTION 4.1.4 Créer des zones ateliers régionales pour valoriser un ancrage local dans les différents axes de recherche.	Créer et formaliser la cellule veille	Les points chauds des CHE au Gabon sont suivis	Projet de création de la cellule	Le projet de création est disponible	MINEF/ANPN/GT	10 personnes x 5000(Pause café), 10 participants x 5000(Frais de communication et fourniture de bureau) une fois l'an .	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000	
		Tenir un mini-atelier multisectorielle de validation de la cellule		Nombre de participants	La création de la cellule est validée	MINEF/ANPN/GT	30 personnes x 15000 frs (déjeuner) 30 personnes x 5000(Pause café), 30 participants x 5000(Frais de communication et fourniture de bureau) durant la 1ière année .	750 000	0	0	0	0	750 000	
		Faire entériner la création de la cellule		Nombre de visas	La cellule existe	MINEF/ANPN/GT	Tâche administrative	0	0	0	0	0	0	

			Rendre opérationnelle la cellule veille		Niveau d'opérationnalisation	La cellule est opérationnelle	MINEF/ANPN	Acquisition de 10 véhicules de terrain (Land Cruiser) ; 100 000 000 frs pour le fonctionnement	1 4 00 000 000	1 400 000 000				1 4 00 000 000
OBJECTIF 4.3. : Soutenir la recherche sur le CHF	ACTION 4.3.1 Créer un observatoire national de recherche sur le CHF pour favoriser la collaboration, l'échange d'informations et le partage des connaissances	Organiser des séances de travail avec les chercheurs afin de définir les thématiques de recherche sur les CHF	Les thématiques de recherches sont identifiées	Nombre de participants	Les thématiques sont définies	MINEF/ANPN/CENAR/EST/GT	10 personnes x 15000 frs x 5 séances (déjeuner) 10 personnes x 5000 x 5 séances (Pause café), 10 participants x 5000 x 5 séances (Frais de communication et fourniture de bureau) durant la 1ière année .	1 250 000	0	0	0	0	1 125 000	
		Tenir un atelier multisectorielle de validation des thématiques retenues		Nombre de participants	Les thématiques retenues sont validées	MINEF/ANPN/CENAR/EST/GT	30 personnes x 15000 frs (déjeuner) 30 personnes x 5000(Pause café), 30 participants x 5000(Frais de communication et fourniture de bureau) durant la 1ière année .	750 000	750 000	750 000	750 000	750 000	3 750 000	
		Faire entériner Les thématiques validées		Nombre de visas	Les thématiques validées	MINEF/ANPN/CENAR/EST/GT	Tâche administrative	0	0	0	0	0	0	
	ACTION 4.3.2 Mettre en place une plateforme numérique et physique regroupant les données, les travaux de recherche et les rapports d'expertise sur le CHF	Organiser des séances de travail avec les chercheurs afin d'élaborer les TDR et les protocoles de création de la plateforme numérique	Les protocoles de recherche sont établis	Nombre de participants	les protocoles de recherche sur les CHF sont élaborés	MINEF/ANPN/CENAR/EST/GT	10 personnes x 15000 frs x 5 séances (déjeuner) 10 personnes x 5000 x 5 séances (Pause café), 10 participants x 5000 x 5 séances (Frais de communication et fourniture de bureau) durant la 1ière année .	1 250 000	0	0	0	0	1 125 000	
		Tenir un atelier multisectorielle de validation des protocoles et les TDRs de création de la plateforme		Nombre de participants	les protocoles de recherche sur les CHF sont validés	MINEF/ANPN/CENAR/EST/GT	30 personnes x 15000 frs (déjeuner) 30 personnes x 5000(Pause café), 30 participants x 5000(Frais de communication et fourniture de bureau) durant la 1ière année .	750 000	0	0	0	0	750 000	
		Rendre opérationnelle la plate forme		Quantité de matériel	Echanges des résultats de recherche	MINEF/ANPN/CENAR/EST/GT	50 000 000 pour acquisition équipement et mise en place de la plateforme	50 000 000	0	0	0	0	50 000 000	
		Acquérir le matériel de laboratoire					51 000 000 pour acquisition équipement	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	50 000 000	

		ACTION 4.3.3 Soutenir financièrement et renforcer les capacités des structures de recherche gabonaises	Renforcement des capacités des chercheurs	Participation aux recherches en collaboration avec des partenaires extérieurs				50 000 000 pour participation aux recherches	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	50 000 000
		ACTION 4.4.4 Développer des partenariats de recherche avec des institutions internationale	Développer des partenariats de recherche avec des institutions internationale		Nombre des chercheurs ayant développé le partenariat			50 000 000 développer le partenariat	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	50 000 000
		ACTION 4.4.5 Promouvoir l'utilisation de nouvelles technologies dans le CHF	Promotion des site web et des applications numériques		Nombre d'application développées				20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000
		ACTION 4.4.6 Valoriser les résultats de la recherche scientifique nationale sur le CHF à travers des publications scientifiques, des conférences et des plateformes.	Publication des résultats de recherche		Nombre de publication				0	0	0	0	0	0
	Objectif 5.1. Renforcer le fonds national de gestion du CHF	ACTION 5.1.1 Renforcer le fonds de gestion du CHF par le budget national;	Proposer un texte de loi qui met en place ce fond	Un mécanisme de lève des fonds est établi	Nombre de séance de travail	Le projet de texte est élaboré	MINEF/AN PN/MIN AGRI	10 personnes x 15000 frs x 5 séances (déjeuner) 10 personnes x 5000 x 5 séances (Pause café), 10 participants x 5000 x 5 séances (Frais de communication et fourniture de bureau) durant la 1ière année .	1 250 000	0	0	0	0	1 125 000
			Tenir une séance de travail multisectoriel pour la validation du projet du texte de loi		Nombre de participants des différents secteurs impliqués	Le projet de loi est validé	MINEF/AN PN/MIN AGRI	Tâche administrative	0	0	0	0	0	0

			Soumettre à la signature de l'autorité compétente		nombre de visas enregistrés sur le document	La loi signée	MINEF/AN PN/MIN AGRI	Tâche administrative	0	0	0	0	0	0
		ACTION 5.1.2 Mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation de la gestion du fonds	Elaborer les normes de gestion du fond	Les besoins du fonctionnement du fond sont identifiés	nombre de normes élaborées	Un guide de normes conçues	MINEF/AN PN/MIN AGRI	10 personnes x 15000 frs x 5 séances (déjeuner) 10 personnes x 5000 x 5 séances (Pause café), 10 participants x 5000 x 5 séances (Frais de communication et fourniture de bureau) durant la 1ière année .	1 250 000	0	0	0	0	1 125 000
			Tenir un atelier de validation des normes de gestion multisectorielle		nombre des participants des différents secteurs	Les normes sont validées	MINEF/AN PN/MIN AGRI	30 personnes x 15000 frs (déjeuner) 30 personnes x 5000(Pause café), 30 participants x 5000(Frais de communication et fourniture de bureau) durant la 1ière année .	750 000	0	0	0	0	750 000
			Faire valider par le Ministre		Nombre de visas	Le guide est adopté	MINEF/AN PN/MIN AGRI	Tâche administrative	0	0	0	0	0	0
		ACTION 5.1.3 Définir une stratégie d'investissement pour assurer la pérennité du fonds.	Tenir une réunion de validation des normes de gestion multisectorielle	Un mécanisme de suivi et évaluation de la gestion du fond est élaboré	Le nombre des participants des différents secteurs	Le guide de normes de gestion du fond est validé	MINEF/AN PN/MIN AGRI/ MIN BUDGET	10 personnes x 15000 frs x 5 séances (déjeuner) 10 personnes x 5000 x 5 séances (Pause café), 10 participants x 5000 x 5 séances (Frais de communication et fourniture de bureau) durant la 1ière année .	1 250 000	0	0	0	0	1 125 000
			Faire valider par le Ministre		Nombre de visas	Le guide est adopté	MINEF/AN PN/MIN AGRI/ MIN BUDGET	30 personnes x 15000 frs (déjeuner) 30 personnes x 5000(Pause café), 30 participants x 5000(Frais de communication et fourniture de bureau) durant la 1ière année .	750 000	0	0	0	0	750 000
	Objectif 5.2. Diversifier les sources de financement	ACTION 5.2.1 Identifier d'autres sources de financement pour le fonds de gestion du CHF	Elaborer et soumettre un budget annuel au parlement	Une ligne budgétaire dédiée au CHF / CHE est inscrite dans le budget de l'Etat	Le montant de budget par activité connu	Plan budgétaire soumis	MINEF/AN PN/MIN AGRI/MIN BUDGET/ GT	10 personnes x 15000 frs x 5 séances (déjeuner) 10 personnes x 5000 x 5 séances (Pause café), 10 participants x 5000 x 5 séances (Frais de communication et fourniture de bureau) durant la 1ière année .	1 250 000	0	0	0	0	1 125 000

			Préparer une note explicative et justificative des besoins		État de besoin réalisé	La note explicative disponible	MINEF/AN PN/MIN AGRI/MIN BUDGET/GT	Tâche administrative	0	0	0	0	0	0
	ACTION 5.2.2 Prise en compte des services écosystémiques tel que le Crédit carbone	Cibler les potentiels partenaires	Les partenaires financiers nationaux et internationaux sont identifiés	Le nombre de partenaires ciblés	La liste des partenaires disponibles	MINEF/AN PN/MIN AGRI/MIN BUDGET/GT	10 personnes x 15000 frs x 5 séances (déjeuner) 10 personnes x 5000 x 5 séances (Pause café), 10 participants x 5000 x 5 séances (Frais de communication et fourniture de bureau) durant la 1ière année .	1 250 000	0	0	0	0	0	1 125 000
		Rédiger des notes explicatives et justificatives des besoins		Le nombre de notes disponibles	Les notes sont disponibles	MINEF/AN PN/MIN AGRI/MIN BUDGET/GT	Tâche administrative	0	0	0	0	0	0	0
		Mettre en place une cellule de suivi et de veille sur la collecte des fonds		Nombre de rapport d'activité de la cellule	La cellule est opérationnelle	MINEF/AN PN/MIN AGRI/MIN BUDGET/GT	Tâche administrative	0	0	0	0	0	0	0
	ACTION 5.2.3 Renforcer les capacités des acteurs de mise en œuvre de la stratégie CHF dans la rédaction de propositions de financement auprès des bailleurs de fonds.	Elaborer un programme de formation sur la recherche des financements	Les capacités nationales à préparer les requêtes de financement auprès des partenaires financiers sont renforcées	Le nombre de module de formation	Le programme est élaboré	MINEF/AN PN/MIN AGRI/MIN BUDGET/GT	10 personnes x 15000 frs x 5 séances (déjeuner) 10 personnes x 5000 x 5 séances (Pause café), 10 participants x 5000 x 5 séances (Frais de communication et fourniture de bureau) durant la 1ière année .	1 250 000	0	0	0	0	0	1 125 000
		Organiser deux sessions de formation	Les capacités nationales à préparer les requêtes de financement auprès des partenaires financiers sont renforcées	Le nombre d'agents formés	Les agents sont formés	MINEF/AN PN/MIN AGRI/MIN BUDGET/GT	15 000 000 frs x 2 sessions ;	15 000 000	0	15 000 000	0	0	0	30 000 000
	ACTION 5.2.4 Émettre des requêtes de financement auprès des bailleurs nationaux et internationaux	Émettre au moins dix requêtes de financements par année auprès des partenaires financiers	Les requêtes de financement auprès des bailleurs nationaux et internationaux sont émises	Nombre de requêtes de financements émis	Les Accusés de réception sont enregistrés	MINEF/AN PN/MIN AGRI/MIN BUDGET/GT	Tâche administrative	0	0	0	0	0	0	0

			Faire le suivi des requêtes émises		Nombre d'échanges avec les bailleurs	Le suivi est effectif	MINEF/AN PN/MIN AGRI/MIN BUDGET/GT	Tâche administrative	0	0	0	0	0	0
Objectif 5.3.. Optimiser les modalités d'allocation des ressources Objectif 5.3.. Elaborer une procédure d'affectation des fonds	ACTION 5.3.1. Identifier les critères d'affectation des fonds tels que le niveau d'urgence		Elaborer les normes d'affectation	Les critères d'affectation des fonds sont identifiés	Nombre de normes d'affectation connu	Le guide de procédure est élaboré	MINEF/AN PN/MIN AGRI/MIN BUDGET/GT	10 personnes x 15000 frs x 5 séances (déjeuner) 10 personnes x 5000 x 5 séances (Pause café), 10 participants x 5000 x 5 séances (Frais de communication et fourniture de bureau) durant la 1ère année .	1 250 000	0	0	0	0	1 125 000
			Tenir une séance de travail multisectoriel pour la validation des normes		Nombre de participants des différents secteurs	Les normes sont validées	MINEF/AN PN/MIN AGRI/MIN BUDGET/GT	30 personnes x 15000 frs (déjeuner) 30 personnes x 5000(Pause café), 30 participants x 5000(Frais de communication et fourniture de bureau) durant la 1ère année .	750 000	0	0	0	0	750 000
			Soumettre à la validation de l'autorité compétente		Nombre de visas	Le guide est validé	MINEF/AN PN/MIN AGRI/MIN BUDGET/GT	Tâche administrative	0	0	0	0	0	0
	ACTION 5.3.2. Développer une procédure transparente et efficace pour la mise à disposition des fonds		Elaborer un canevas d'hierarchisation d'affectation des fonds	L'affectation des fonds est hiérarchisée par niveau d'urgence	Nombre de catégorie d'affectation	Le canevas est élaboré	MINEF/AN PN/MIN AGRI/MIN BUDGET/GT	5 personnes x 15000 frs x 5 séances (déjeuner) 10 personnes x un forfait de 1 250 000 durant la 1ère année .	1 250 000	0	0	0	0	1 250 000
			Tenir un atelier de travail multisectoriel pour la validation du canevas		Nombre des participants des différents secteurs	Le compte rendu de séance est disponible	MINEF/AN PN/MIN AGRI/MIN BUDGET/GT	30 personnes x un forfait de 750 000 durant la 1ère année .	750 000					750 000
			Soumettre à la validation de l'autorité compétente		Nombre de visas enregistrés	Le canevas est validé	MINEF/AN PN/MIN AGRI/MIN BUDGET/GT	Tâche administrative	0	0	0	0	0	0
AXE STRATEGIQUE 6 : Coopération régionale et internationale pour la	OBJECTIF 6.1. : Renforcer la collaboration et la coordination	ACTION 6.1.1: Créer un réseau des acteurs nationaux et internationaux impliqués dans	Organiser les rencontres d'échanges tous les six mois	La collaboration transfrontalière en matière de gestion des CHE est consolidée	nombre de rencontres organisées	les rapports des échanges	MINEF/AN PN/MIN AGRI	5 personnes x 15000 frs x 5 séances (déjeuner) 10 personnes x un forfait de 1 250 000 durant la 1ère année .	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	6 250 000

gestion du CHF	on entre les acteurs	la gestion du CHF	Définir le cadre de la collaboration		Nombre de participant	Le cadre de collaboration est effectif	MINEF/AN PN/MIN AGRI	6 personnes x 15000 frs x 5 séances (déjeuner) 10 personnes x un forfait de 1 250 000 durant la 1ière année.	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	6 250 000	
			Définir les différents canaux d'échange d'information sur les CHF		Nombre de canaux d'échange	les différents canaux d'échange d'information sur les CHF existent	MINEF/AN PN/MIN AGRI	7 personnes x 15000 frs x 5 séances (déjeuner) 10 personnes x un forfait de 1 250 000 durant la 1ière année.	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	6 250 000	
			Mettre en place une plateforme de collaboration transfrontalière		Nombre de parties prenantes	La plateforme de collaboration transfrontalière existe	MINEF/AN PN/MIN AGRI	1 600 000 frs (prix moyen) x 100 colliers émetteurs = 160 000 000 répartis sur 5 ans, soit 20 colliers émetteurs par an	32 000 000	32 000 000	32 000 000	32 000 000	0	128 000 000	
			Mener des actions conjointes de gestion des corridors transfrontalières		Nombre d'actions conjointes organisées	Les rapports sont disponibles	MINEF/AN PN/MIN AGRI	Cf collier émetteur	0	0	0	0	0	0	
		ACTION 6.1.2 Créer et/ou renforcer des plateformes de coordination sur le CHF pour faciliter l'échange d'informations, de bonnes pratiques et de résultats de recherche.	Développer les partenariats de recherches	La collaboration avec les institutions nationales et internationales de recherche en vue du développement des techniques appropriées de protection des cultures est consolidée	Nombre de partenariats	Les partenariats sont signés	MINEF/AN PN/MIN AGRI	Tâche administrative	0	0	0	0	0	0	
			Échanger les expertises entre les différentes institutions		Nombre de rencontres tenues	Les rapports sont disponibles	MINEF/AN PN/MIN AGRI	Tâche administrative	0	0	0	0	0	0	
			ACTION 6.1.3 Organiser et/ou participer dans les événements régionaux et internationaux liés au CHF et partager les expériences et innovations avec les parties prenantes.		Organiser/participer les réunions en ligne	Nombre des réunions en ligne	Les outils sont définis	MINEF/AN PN/MIN AGRI	forfaits internet	100 000	0	0	0	0	100 000
					Participation en presentiel	Nombre d'evenements en presentiel	Les rapports et comptes rendus	MINEF/AN PN/MIN AGRI	Tâche administrative	0	0	0	0	0	0
								MINEF/AN PN/MIN AGRI	forfaits voyage	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	50 000 000

	OBJECTIF 6.2 : Améliorer le partage d'informations sur la gestion transfrontalière du CHF	ACTION 6.2.1 Mettre en place une base de données sous régionale et transfrontalière pour un partage d'informations sur le CHF entre pays et institutions partenaires	Compilation des données	La base de données est opérationnelle				Tâche administrative	0	0	0	0	0	0
		ACTION 6.2.2 Renforcer la collaboration transfrontalière en matière de recherche et de gestion du CHF						Tâche administrative	0	0	0	0	0	0
		ACTION 6.2.3 Définir l'impact des corridors fauniques transfrontaliers sur les zones anthropisées;						Tâche administrative	0	0	0	0	0	0
		ACTION 6.2.4 Coordonner les mesures de prévention au niveau régional.						Tâche administrative	0	0	0	0	0	0
	OBJECTIF 6.3 : Mobiliser les ressources et harmoniser les efforts de gestion de la coexistence Homme-	ACTION 6.3.1 Mettre en place des mesures de financement avec des partenaires régionaux	Séances de travail avec les partenaires					Tâche administrative	0	0	0	0	0	0
		ACTION 6.3.2 Renforcer le réseau régional de chercheurs sur le CHF	Séances de travail avec les partenaires					Tâche administrative	0	0	0	0	0	0

	Faune (CHF)	ACTION 6.3.3 Renforcer la coopération avec les institutions nationales et internationales de recherche en vue de développer des techniques appropriées pour la protection des cultures.	Séances de travail avec les partenaires					Tâche administrative	0	0	0	0	0	0
STRATEGIQUE Formation et Précement des activités pour la fon des Bénéficiaires Homme- ne	OBJECTIF 7.1 Intégrer la coexistence Homme-Faune (CHF) dans les programmes de l'éducation nationale	ACTION 7.1.1. Développer des modules d'éducation environnementale liés au CHF;	Rédiger les modules de formation environnementale	Les programmes scolaires intègrent efficacement la gestion de la coexistence Humain-Faune.	Nombre de modules développés pour chaque niveau scolaire. Taux d'adoption des modules par les établissements.	Les modules de formation mis à disposition	MINEF/AN PN/MIN AGRI/MIN BUDGET/GT	10 personnes x 15000 frs x 5 séances (déjeuner) 10 personnes x 5000 x 5 séances (Pause café), 10 participants x 5000 x 5 séances (Frais de communication et fourniture de bureau) durant la 1ière année .	1 250 000	1 125 000	1 125 000	1 125 000	1 125 000	5 625 000
			Tenir un atelier de travail multisectoriel de validation des modules de formation		nombre de participants des différents secteurs	Le compte rendu de réunion est disponible	MINEF/AN PN/MIN AGRI/MIN BUDGET/GT	30 personnes x 15000 frs (déjeuner) 30 personnes x 5000(Pause café), 30 participants x 5000(Frais de communication et fourniture de bureau) durant la 1ière année .	750 000	750 000	750 000	750 000	750 000	3 750 000
			Soumettre à la validation de l'autorité compétente		Nombre de visas enregistré	Les modules de formation sont validés	MINEF/AN PN/MIN AGRI/MIN BUDGET/GT	Tâche administrative	0	0	0	0	0	0
		ACTION 7.1.2 Former les formateurs sur les thématiques du CHF;	Organiser les formations des formateurs	Les programmes de formation professionnelle spécialisés dans la coexistence Homme-	Nombre des formateurs formes	L'état des besoins est réalisé	MINEF/AN PN/MIN AGRI/MIN BUDGET/GT	10 personnes x 15000 frs x 5 séances (déjeuner) 10 personnes x 5000 x 5 séances (Pause café), 10 participants x 5000 x 5 séances (Frais de communication et fourniture de bureau) durant la 1ière année .	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 125 000	5 625 000

				Faune sont mis en place;										
		ACTION 7.1.3 Établir des clubs de biodiversité et des groupes de sensibilisation au sein des établissements scolaires pour promouvoir une prise de conscience active.	Les clubs de biodiversité scolaires sont mis en place		nombre de visas	L'état des besoins est validé	MINEF/AN PN/MIN AGRI/MIN BUDGET/ GT	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
OBJECTIF 7.2 Développer des formations universitaires et professionnelles en matière de coexistence Homme-Faune (CHF)	ACTION 7.2.1 Élaborer des programmes de formation en Licence, Master et Doctorat axés sur la coexistence entre humains et faune, incluant des techniques de prévention et d'atténuation;	Elaborer les procédures d'appels d'offres pour le recrutement d'un consultant	Les procédures élaborées et disponibles	Nombre de procédures	les procédures d'appels d'offres sont lancées	MINEF/AN PN/MIN AGRI/MIN BUDGET/ GT	10 personnes x 15000 frs x 5 séances (déjeuner) 10 personnes x 5000 x 5 séances (Pause café), 10 participants x 5000 x 5 séances (Frais de communication et fourniture de bureau) durant la 1ière année .	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 125 000	5 625 000	
		Suivre la procédure d'acquisition		Nombre d'échange de suivi	Le suivi des procédures d'acquisition est effectif	MINEF/AN PN/MIN AGRI/MIN BUDGET/ GT	10 personnes x 15000 frs x 5 séances (déjeuner) 10 personnes x 5000 x 5 séances (Pause café), 10 participants x 5000 x 5 séances (Frais de communication et fourniture de bureau) durant la 1ière année .	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 125 000	5 625 000	
OBJECTIF 7.3 Renforcer les capacités	ACTION 7.3.1 Faire un état des lieux des connaissances	Revue documentaire	Les connaissances locales sont connues		Le rapport est disponible	MINEF/AN PN/MIN AGRI/MIN BUDGET/ GT	10 personnes x 15000 frs x 5 séances (déjeuner) 10 personnes x 5000 x 5 séances (Pause café), 10 participants x 5000 x 5 séances (Frais de	1 250 000	0	0	0	0	1 125 000	

	des acteurs locaux	locales sur le CHF;						communication et fourniture de bureau) durant la 1ière année .							
			Soumettre à la validation de l'autorité compétente							MINEF/AN PN/MIN AGRI/MIN BUDGET/GT	Tâche administrative	0	0	0	0
		ACTION 7.3.2 Organiser des ateliers de formations pour les communautés locales sur les comportements appropriés en présence d'animaux sauvages, la prévention des conflits et la gestion des incidents	Les comportements des communautés sont améliorés		Nombre de personnes formees	Rapports/ compte rendus	MINEF/AN PN/MIN AGRI/MIN BUDGET/GT	10 personnes x 15000 frs x 5 séances (déjeuner) 10 personnes x 5000 x 5 séances (Pause café), 10 participants x 5000 x 5 séances (Frais de communication et fourniture de bureau) durant la 1ière année .	1 250 000	0	0	0	0	0	1 125 000
			Soumettre à la validation de l'autorité compétente						MINEF/AN PN/MIN AGRI/MIN BUDGET/GT	Tâche administrative	0	0	0	0	0
		ACTION 7.3.3 Opérationnaliser les comités locaux de gestion du CHF.	Rédaction des documents d'encadrement des comités locaux sont opérationnels	Le personnel nécessaire est affecté	Nombre de CCGL opérationnel s	Les notes sont élaborées	MINEF/AN PN/MIN AGRI/MIN BUDGET/GT	10 personnes x 15000 frs x 5 séances (déjeuner) 10 personnes x 5000 x 5 séances (Pause café), 10 participants x 5000 x 5 séances (Frais de communication et fourniture de bureau) durant la 1ière année .	1 250 000	0	0	0	0	1 250 000	
			Mission d'animation des comités sur le terrain					Nombre d'affectation connu	Les affectations sont effectifs	MINEF/AN PN/MIN AGRI/GT	Tâche administrative	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
	Objectif 7.4. Mobiliser et renforcer les ressources humaines	ACTION 7.4.1 Affecter le personnel nécessaire pour les différentes missions			Nombre de module de formation connu	Le plan de formation est conçu	MINEF/AN PN/MIN AGRI/GT	Tâche administrative	0	0	0	0	0	0	
		ACTION 7.4.2 Renforcer les compétences du personnel	Organiser 1 session de formations par province	Les capacités des personnels	Nombre de personnels formés par province	Les sessions sont organisées	MINEF/AN PN/MIN AGRI/GT	5 000 000 frs x 9 provinces	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	225 000 000	

		par le biais de formations continues et d'échanges d'expériences		sont renforcées										
			Élaborer une fiche spécifique aux attributions de chaque poste	Les procédures de gestion du personnel sont élaborées	Nombre d'attribution de chaque poste	La fiche est élaborée	MINEF/AN PN/MIN AGRI/GT	Tâche administrative	0	0	0	0	0	0
		ACTION 7.4.3 Développer un protocole d'évaluation du personnel affecté à la gestion.	Faire valider par l'autorité compétente		Nombre de visas enregistrés	La fiche est validée	MINEF/AN PN/MIN AGRI/GT	Tâche administrative	0	0	0	0	0	0
BUDGET TOTAL														30 916 628 500

5.2. Feuille de route pour les mesures urgentes

La présente feuille de route constitue une liste des actions prioritaires, résultant des recommandations des consultations provinciales et servant de base à la mise en œuvre de la stratégie. Elle est exécutable sur les six premiers mois de mise en œuvre de la stratégie.

Les actions de la feuille de route sont les suivantes :

Actions prioritaires	
AXE STRATÉGIQUE- 1 : Renforcement du cadre législatif, et institutionnel	
RÉSULTAT ATTENDU : Le cadre juridique administratif et institutionnel est renforcé	
Elaborer un texte autorisant le port, la détention d'arme et de munitions dans le cadre de l'exécution des battues administratives	
Elaborer l'arrêté portant création de l'unité d'exécution des battues administratives	
Elaborer les textes sur la prise en charge et l'indemnisation des victimes CHF (destruction de biens et de cultures vivrières, agressions physiques , décès, etc)	
AXE STRATEGIQUE - 2 : Prévention et atténuation	
RÉSULTAT ATTENDU : Les méthodes de prévention et d'atténuation des CHF sont identifiées et mise en œuvre	
Construire au moins 100 clôtures électriques sur l'ensemble du territoire	
Mise à disposition du matériels rendant opérationnelle l'unité spéciale de battues administratives	
AXE STRATEGIQUE - 3: Information, Sensibilisation et Communication	
RÉSULTAT ATTENDU : Une perception des populations locales sur la conservation améliorée	
Mettre en œuvre le plan de communication CHF adapté aux communautés locales	
Sensibiliser et informer la jeunesse	



Impliquer l'administration déconcentrée et les collectivités locales
AXE STRATEGIQUE - 4: Recherches
Développer et mettre en œuvre des programmes nationaux de suivi écologique des espèces fauniques protégées impliquées dans le CHF
Mener des recherches multidisciplinaires sur le CHF pour favoriser la coexistence
Créer un observatoire national de recherche sur le CHF pour favoriser la collaboration, l'échange d'informations et le partage des connaissances
Soutenir financièrement et renforcer les capacités des structures de recherche gabonaises
AXE STRATEGIQUE - 5 : Mécanismes de financement
RÉSULTAT ATTENDU : Les moyens financiers pour la gestion des CHF/CHE sont mobilisés de façon durable
Une ligne budgétaire affectée à la gestion des Conflits Homme-Faune/Homme-Éléphant est inscrite et les fonds mis à disposition
D'autres sources de financements sont identifiées auprès de partenaires techniques et financiers
AXE STRATEGIQUE - 6: Coopération régionale et internationale pour la gestion du CHF
RÉSULTAT ATTENDU : La coopération régionale et internationale dans la gestion du Conflit Homme-Faune est renforcée.
Créer et/ou renforcer des plateformes de coordination sur le CHF pour faciliter l'échange d'informations, de bonnes pratiques et de résultats de recherche;
Mettre en place une base de données sous-régionale et transfrontalière pour un partage d'informations sur le CHF entre pays et institutions partenaires;
Mettre en place des mesures de financement avec des partenaires régionaux;
Renforcer le réseau régional de chercheurs sur le CHF;

Renforcer la coopération avec les institutions nationales et internationales de recherche en vue de développer des techniques appropriées pour la protection des cultures.

AXE STRATÉGIQUE - 7 Formation et renforcement des capacités pour la gestion des conflits Homme-Faune

RÉSULTAT ATTENDU :

L'éducation environnementale y compris la coexistence Homme-Faune (CHF) est intégrée dans les programmes scolaires;
Les programmes de formation professionnelle spécialisés dans la coexistence Homme-Faune sont mis en place;
Les capacités des acteurs professionnels locaux sont renforcées.

Développer des modules d'éducation environnementale liés au CHF

Faire un état des lieux des connaissances locales sur le CHF

Organiser des ateliers de formations pour les communautés locales sur les comportements appropriés en présence d'animaux sauvages, de prévention des conflits et de gestion des incidents

Opérationnaliser les comités locaux de gestion du CHF

5.3. Mise à jour du plan d'action et de la feuille de route

La mise à jour du plan d'action et de la feuille de route permet de consolider l'atteinte des objectifs de la stratégie. Elle se fait selon une périodicité qui prend en compte des rapports de missions, de suivi-évaluation et des performances atteintes.

5.3.1. Mise à jour du plan d'actions

En vue d'une meilleure prise en compte des actions liées à la gestion des CHE, il est proposé que la stratégie soit révisable tous les deux ans à compter du lancement officiel des actions du plan d'action.

La mise à jour du plan d'action est à l'initiative de l'organe d'exécution de la stratégie.

La mise en œuvre de la stratégie fera l'objet d'un audit qui permettra d'aboutir à sa mise à jour en ce qui concerne le redimensionnement des actions et la réallocation des fonds.

5.3.2. Mise à jour de la feuille de route

La feuille de route est un document qui définit les actions qui doivent être réalisées dans le court terme. Il permet la réalisation des activités prioritaires. Elle sera mise à jour chaque six mois par l'organe d'exécution de la stratégie.



BIBLIOGRAPHIE

Audit des stocks gouvernementaux d'ivoire au Gabon : Rapport d'étape 26 Mars–6 Avril 2012, p. 81.

CITES, 2014. Elephant conservation, illegal killing and ivory trade SC65 Doc. 42.1, p. 38. Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora, Geneva, Switzerland.

CITES, IUCN, TRAFFIC, 2013. Status of African elephant populations and levels of illegal killing and the illegal trade in ivory: A report to the African Elephant Summit, p. 21.

Hansen, M.C., Potapov, P.V., Moore, R., Hancher, M., Turubanova, S.A., Tyukavina, A., Thau, D., Stehman, S.V., Goetz, S.J., Loveland, T.R., Kommareddy, A., Egorov, A., Chini, L., Justice, C.O., Townshend, J.R.G., 2013. High-Resolution Global Maps of 21st-Century Forest Cover Change. *Science* 342, 850-853.

Iremonger, S., Ravilious, C., Quinton, T., 1997. A statistical analysis of global forest conservation. Including: GIS files of forests and protected areas, version 2. CD-ROM In A global overview of forest conservation. eds S. Iremonger, C. Ravilious, T. Quinton. CIFOR and WCMC, Cambridge, U.K.

Maisels, F. , Strindberg, S. , Blake, S. , Wittemyer, G. , Hart, J. ,Williamson, E. A. , Aba'a, R. , Abitsi, G. , Ambahe, R. D. , Amsini, F. , Bakabana, P. C. , Hicks, T. C. , Bayogo, R. E. , Bechem, M. , Beyers, R. L. , Bezangoye, A. N. , Boundja, P. , Bout, N. , Akou, M. E. , Bene, L. B. , Fosso, B. , Greengrass, E. , Grossmann, F. , Ikamba-Nkulu, C. , Ilambu, O. , Inogwabini, B. -I. , Iyenguet, F. , Kiminou, F. , Kokangoye, M. , Kujirakwinja, D. , Latour, S. , Liengola, I. , Mackaya, Q. , Madidi, J. , Madzoke, B. , Makoumbou, C. , Malanda, G. -A. , Malonga, R. , Mbani, O. , Mbenzo, V. A. , Ambassa, E. , Ekinde, A. , Mihindou, Y. , Morgan, B. J. , Motsaba, P. , Moukala, G. , Mounguengui, A. , Mowawa, B. S. , Ndzai, C. , Nixon, S. , Nkumu, P. , Nzolani, F. , Pintea, L. , Plumptre, A. , Rainey, H. , de Semboli, B. B. , Serckx, A. , Stokes, E. , Turkalo, A. , Vanleeuwe, H. , Vosper, A. , Warren, Y. , 2013. Devastating Decline of Forest Elephants in Central Africa. *PLoS One* 8, e59469.

Ministre des Eaux et Forêts, 2010. Stratégie et Plan d'Actions National de Gestion des Conflits Homme-Faune au Gabon, p. 29. Ministre des Eaux et forêts, Libreville, Gabon. Ministre des Eaux et Forêts, 2011. Plan d'actions national et programme de travail de lutte contre le braconnage, Libreville, Gabon, 18p. Ringuet, S. ; contributions de Esther Ntsame Alloghe, Jean-Marie Minko, Sylvain Mbadou, Pépin M. Maganamucketu, Broll Ochika, Stéphane Louembet, Gustave Mabaza et Jean-Noël Okogo. , 2012.

Plan National de Développement pour la Transition, 2024.

Rapport du Dialogue National Inclusif, 2024.

